BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
71 | 09
NOVEMBRE 2016

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

338 **Sylvia NIETO-PELLETIER, Vincent GENEVIÈVE**
Un statère de la série dite de « Montmorot » découvert à Montans (Tarn)

346 **Johan VAN HEESCH**
Le programme iconographique de l'atelier monétaire de Lyon sous Néron (64-68 après J.-C.)

352 **Christian CHARLET, Francesco PASTRONE**
L'attribution définitive d'un « izelotte » pour le Levant grâce à la découverte d'un document d'archives inédit

CORRESPONDANCES

357 **Fernando LÓPEZ SÁNCHEZ, Ruth PLIEGO**
Un *solidus* ostrogothique inédit frappé à Ravenne et pour célébrer la reconnaissance du royaume de Théodoric par Anastase

365 **Martial FRAYSSE**
Identification de l'atelier d'un *triens* d'or mérovingien de la collection de l'abbé de Jobal

369 **Christophe ADAM**
Réattribution d'un denier de Charlemagne à Metz

370 **Gilles PEIGNEY**
Types et variétés monétaires non-répertoriés pour le monnayage nivernais des comtes de Nevers

375 **Jean-Claude ALCAMO**
Le message politique et religieux de la représentation de la « Vierge Hodigitria » sur le monnayage de Guillaume Ier, roi de Sicile (1154-1166)

SOCIÉTÉ

381 Compte rendu de la séance du 5 novembre 2016

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 03 DÉCEMBRE 2016 - 14h - INHA, Salle Mariette, 2 rue Vivienne, 75002 Paris
SAMEDI 07 JANVIER 2017 - 14h - Quadrilatère Richelieu de la BnF
SAMEDI 04 FÉVRIER 2017 - 14h - Quadrilatère Richelieu de la BnF, séance Cécile Morrisson

ÉTUDES ET TRAVAUX

Sylvia NIETO-PELLETIER*, Vincent GENEVIÈVE**

Un statère de la série dite de « Montmorot » découvert à Montans (Tarn)[1]

En 2014, lors d'une opération d'archéologie préventive conduite par l'INRAP (resp. P. Lotti), un statère appartenant à la série dite de « Montmorot » a été découvert sur la commune de Montans (Tarn), lieu-dit Guillemot-Labouygue[2]. L'unité stratigraphique dont provient la monnaie (US 1270) est une couche technique de nettoyage entre deux murs et un fossé qui n'a livré que du mobilier céramique antique d'époque julio-claudienne, précisément daté des années 40-60[3], et une monnaie fourrée à la croix. Si la présence de cette dernière monnaie peut encore s'envisager dans des niveaux (si) tardifs, celle du statère est en revanche aberrante. Affleurant sous la terre végétale, l'US 1270 a été fortement perturbée par les labours et aucun contexte chronologique fiable ne peut donc être exploité. La monnaie se décrit ainsi (figure 1 – Montans) :

D/ tête à droite, peut-être laurée.
R/ bige galopant à droite ; au-dessous, motif en forme de triscèle, foudre et épi. Légende passablement éloignée du nom de Philippe pouvant être lue de diverses manières : +ΠΠΛΙ·Ι·ΟΥ ou +ΠΠΙV·Ι·ΟΥ avec l'emploi d'une ligature pour ΛΙ ou IV, ou +ΠΠΝ·Ι·ΟΥ.

Masse : 7,76 g ; Au : 78,7 % ; Ag : 19,3 % ; Cu : 1,94 %[4] ; même coin de revers que l'exemplaire BnF 3627 (Paris, département des Monnaies, médailles et antiques) et que celui conservé dans le médaillier du musée de Zürich sous le n° LM-A1145[5] (figure 1).

* Chargée de recherche CNRS, IRAMAT-CEB, UMR 5060, CNRS-Université d'Orléans ; nieto@cnrs-orleans.fr.
** Chargé d'étude INRAP, chercheur rattaché IRAMAT-CEB, UMR 5060, CNRS-Université d'Orléans ; vincent.genevieve@inrap.fr

1. Cette étude s'inscrit dans le cadre du mémoire inédit de l'habilitation à diriger des recherches soutenue le 21 novembre 2016 à l'EPHE : S. Nieto-Pelletier, *De l'imitation à l'individualisation : genèse des monnayages d'or en Gaule. Regards croisés.*
Nous remercions particulièrement Pascal Lotti (INRAP GSO), responsable d'opération de la fouille de Montans pour les informations qu'il nous a fournies, ainsi que les collègues et conservateurs qui nous ont communiqué et autorisé à reproduire les clichés de monnaies et objets qui illustrent le présent article : Peter van Alfen (American Numismatic Society, ex. inv. 1944.100.73177), Jean-Marc Doyen (Bruxelles, objet monétiforme de Strée-lez-Huy), Dominique Hollard (département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, coin monétaire de Sézanne inv. 2009-86) et Christian Weiss (Schweizerisches Nationalmuseum, ex. inv. LM-A1145). Sauf mention contraire, les autres photographies sont des auteurs.
2. Lotti 2016.
3. Entre autres des fragments d'assiettes Drag. 17, 18, 19, de coupes Drag. 27 et 29 de l'atelier de Montans et quelques fragments de moules à céramiques sigillées pour le mobilier le plus récent ainsi qu'une anse d'amphore italique Dr. 1A pour le plus ancien. Études du mobilier : Pierre Marty et Martine Génin (INRAP GSO).
4. Les analyses ont été réalisées par LA-ICP-MS à l'IRAMAT-CEB.
5. Muret, Chabouillet 1889, n° 3627 ; Castelin 1978, n° 408.

Figure 1 - Les statères de Montans (US 1270 A), BnF 3627 et LM-A1145 (Castelin 408).

Le statère de Montans appartient à la série particulièrement complexe dite de « Montmorot » dont plusieurs exemplaires peuvent être qualifiés d'imitation du statère aux types de Philippe II de Macédoine. Parfois également appelée « au monogramme AP, épi et foudre » ou encore « Saint-Gérand-de-Vaux »[6], cette série rassemble des statères, hémistatères et quarts de statère qui reprennent, sans distinction dans un premier temps à l'exception de la légende, le type de statères attribués à l'atelier d'« Abydos » émis entre 323/322 et 320/319[7] (figure 2). Dans un second temps, les types évoluent et s'éloignent de façon significative du modèle gréco-macédonien.[8]

Exemplaire micrasiatique attribué à l'atelier d'« Abydos » (British Museum, inv. nº 1871, 1107.2)[8]

Imitation celtique, série de Montmorot (BnF 3614)

Figure 2 - Statère aux types de Philippe II de Macédoine et imitation celtique.

Les statères et hémistatères celtiques connus appartenant à cette série ont la particularité de comporter une erreur de graphie spécifique (ajout d'un I entre O et Y) qui semble apparaître assez tôt. Elle est en effet visible sur des exemplaires de masse élevée qui reproduisent fidèlement le type des statères micrasiatiques.

6. Voir notamment Scheers 1980, p. 44, 46-47 ; Scheers, Barrandon 1994, p. 129 ; Scheers 1996, nos 300-306 ; Sills 2003, p. 23.
7. Thompson 1991, série IX, pl. 24, nº 126a. À propos de la localisation de cet atelier nous renvoyons notamment à Nieto-Pelletier, Olivier 2016.
8. Extrait de http://www.britishmuseum.org.

Seuls deux d'entre eux, dans l'état actuel des connaissances, semblent présenter, selon J. Sills, une légende sans erreur de graphie[9]. Parfois, comme pour le statère de Montans, la légende est plus approximative et, dans les cas les plus extrêmes, elle se réduit à une succession de traits (figure 3).

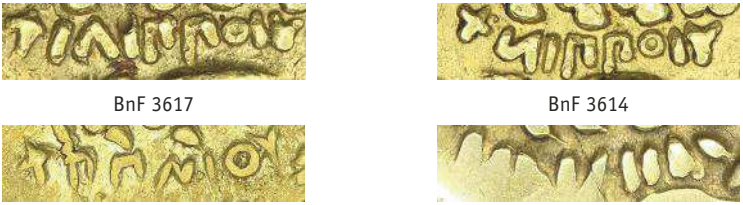

BnF 3617 BnF 3614

Montans BnF 3628

Figure 3 - Exemples de légendes présentes sur les statères de la série de Montmorot.

La série de Montmorot est également connue par un coin de revers mis au jour à Sézanne (Marne), qui présente une erreur de graphie identique (figure 4a)[10]. L'objet monétiforme découvert à Strée-lez-Huy (prov. de Liège, Belgique) est plus problématique. Difficilement lisibles, les deux types de revers gravés sur chacune de ses faces pourraient, selon J.-M. Doyen, être rapprochés de la série de Montmorot (figure 4b)[11].

Figure 4 - a : Le coin de Sézanne (BnF inv. nº 2009-86, échelle 1 ; © Dominique Hollard ; © Banque d'images BnF) ; b : l'objet monétiforme de Strée-lez-Huy (échelle 1,5 ; © Jean-Marc Doyen).

Les statères de cette série se divisent en deux groupes bien distincts. Le premier réunit les exemplaires que nous pouvons qualifier d'imitations fidèles, voire très fidèles, du statère aux types de Philippe II. Leur masse, proche de celle des statères gréco-macédoniens, est comprise entre 8,11 g et 8,53 g d'après les exemplaires inventoriés à partir des collections publiques françaises et étrangères et des catalogues de vente. Les trois statères analysés par LA-ICP-MS à l'IRAMAT-CEB ont un titre élevé

9. Sills 2003, p. 23, pl. III, 70 ; BM 956 ex. coll. Morel.
10. Le coin a été acquis par le département des MMA en 2009 (Inv. nº 2009-86) ; Delestrée, Pilon 2008.
11. L'objet consiste en deux minces feuilles, peut-être en laiton, soudées apparemment à l'étain. L'empreinte, identique sur chaque face / feuille, est en creux et résulte donc plutôt de l'usage d'un poinçon (Doyen 2009).

supérieur à 90 %. Les faibles teneurs en cuivre, en argent et en plomb témoignent de l'emploi d'un or natif (figure 5). Le second groupe concerne les exemplaires que l'on peut qualifier, d'un point de vue iconographique, de dérivés des imitations. Leur masse est inférieure à 8,00 g et leur titre, plus faible que celui des imitations, est compris entre 44 et 86 % environ. Ces statères sont constitués d'un or allié, c'est-à-dire d'un alliage composé d'or, d'argent et de cuivre dans lequel les quantités d'argent et de cuivre résultent d'un ajout. On ne peut toutefois exclure pour certains exemplaires, parmi lesquels figure le statère de Montans, l'emploi d'un or natif (figure 5).

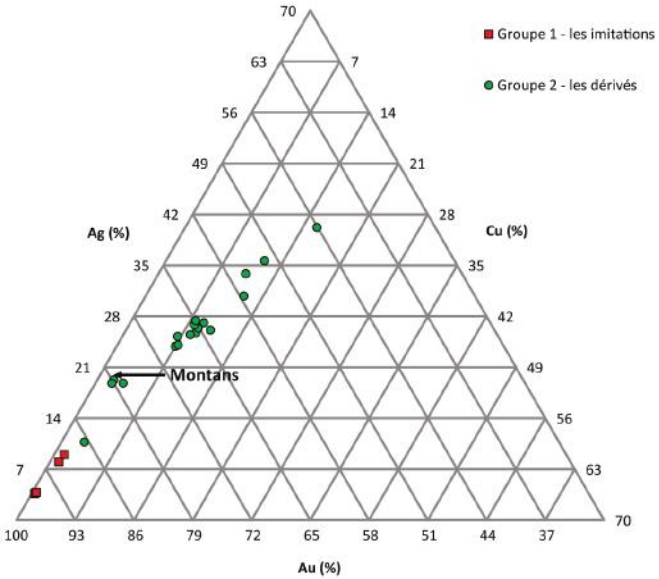

Figure 5 - Composition des statères de la série de Montmorot.

En raison de la géographie des découvertes mais également du poids de l'historiographie, la série de Montmorot a longtemps été attribuée aux Arvernes et cette attribution est encore parfois retenue en dépit de l'incertitude qui prévaut quant à l'identification des autorités émettrices à date haute[12]. C'est en effet à Adolphe Duchalais en 1846 puis à Charles Lenormant en 1856[13] que l'on doit les premiers rapprochements avec ce peuple, notamment fondés sur la présence du monogramme AP que les auteurs interprètent comme les deux premières lettres du nom grec des Arvernes tel qu'il est mentionné par Strabon[14]. Les réserves formulées par Adrien Blanchet,

12. Par exemple dans Feugère, Py 2011, p. 338-339.
13. Duchalais 1846, p. 308 ; Lenormant 1856, p. 301, 325 et suiv.
14. Strabon, *Géographie*, IV, 2, 3 (F. Lasserre, Les Belles Lettres, 1966).

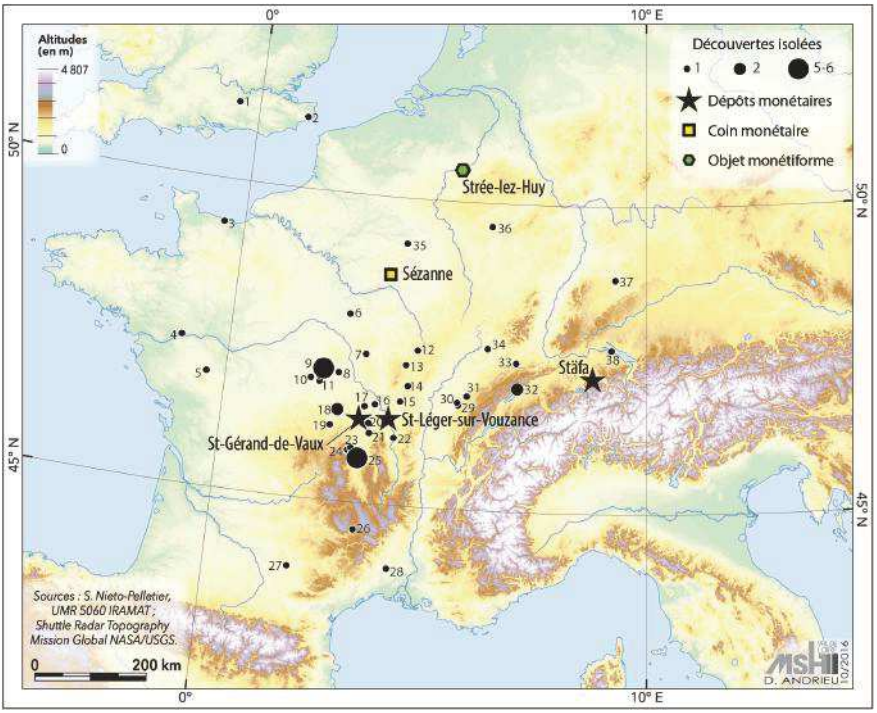

1 : Surrey (Grande-Bretagne) ;
2 : Alkham (Grande-Bretagne) ;
3 : Creully (Calvados) ;
4 : Ancenis (Loire-Atlantique) ;
5 : Bressuire (Deux-Sèvres) ;
6 : Paucourt (Loiret) ;
7 : Menestreau (Nièvre) ;
8 : Farges (Cher) ;
9 : Bourges ou en Berry (Cher) ;
10 : Issoudun (Indre) ;
11 : Primelles (Cher) ;
12 : Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) ;
13 : Saulieu (Côte-d'Or) ;
14 : Autun (Saône-et-Loire) ;
15 : Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire) ;
16 : Chevagnes (Allier) ;
17 : Moulins (Allier) ;
18 : Hérisson (Allier) ;
19 : Mazirat (Allier) ;
20 : Rongères (Allier) ;
21 : Cusset (Allier) ;
22 : Mably (Loire) ;
23 : Marsat (Puy-de-Dôme) ;
24 : Sayat (Puy-de-Dôme) ;
25 : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ;
26 : Gévaudan (Lozère) ;
27 : Montans (Tarn) ;
28 : Aigremont (Gard) ;
29 : Montmorot (Jura) ;
30 : Ruffey-sur-Seille (Jura) ;
31 : Poligny (Jura) ;
32 : Neuchâtel (Suisse) ;
33 : Roches-lès-Blamont (Doubs) ;
34 : Vesoul (Haute-Saône) ;
35 : Reims (Marne) ;
36 : Luxembourg ;
37 : Baden-Würtemberg (Allemagne) ;
38 : Tagerwilen (Suisse).

Figure 6 - Diffusion des statères de la série de Montmorot.

particulièrement en 1905, lorsqu'il rappelle que les lettres AP figurent sur certains statères de Philippe II de Macédoine et que, de ce fait, elles ne peuvent désigner le nom des Arvernes, n'entraînent pas de révisions de la documentation[15]. L'importance acquise par ce peuple dans l'historiographie au début du XXe siècle, avec le concept « d'empire arverne », mais surtout à partir des années 1970 avec celui « d'hégémonie arverne »[16] a contribué à ancrer leur antériorité monétaire et à faire des imitations du statère de Philippe II, particulièrement la série de Montmorot, des monnaies longtemps indissociables de leur histoire monétaire.

Les lieux de découverte connus, qu'il s'agisse des trouvailles isolées, particulièrement nombreuses, ou des dépôts, ont également, dans quelques cas, pu venir à l'appui d'une telle attribution[17]. Pourtant, l'aire de diffusion de cette série, toutes dénominations confondues, est très vaste (figure 6). Elle s'étend du Surrey (Angleterre) au Gard, de la Loire-Atlantique au Baden-Würtemberg (Allemagne) avec, il est vrai, une concentration dans le centre / centre-est de la Gaule mais légèrement au nord toutefois du territoire traditionnellement attribué aux Arvernes au Ier siècle av. n. è.

L'ensemble des données disponibles pour dater précisément cette série est insuffisant. L'unique exemplaire mis au jour en contexte est celui de Montans, mais les conditions de sa trouvaille restent inexploitables. Toutefois la prise en considération d'autres séries monétaires apporte quelques éléments de réponse et permet d'esquisser les grandes lignes d'une chronologie.

Peut-être à partir de La Tène C1b de nouvelles émissions grecques servent de modèles dans le centre-est de la Gaule. Les statères gaulois de la série dite de « Lysimaque » et ceux de la série dite d'« Essey » (aire de diffusion très incertaine) copient au droit pour la première le type du statère thrace de Lysimaque émis entre 297 et 281[18] et, pour la seconde, la nymphe présente sur les didrachmes campano-tarentins frappés vers 270-250 av. n. è. Les revers, en revanche, reprennent le bige de Philippe et, pour certains, le type des statères de Philippe II issus de l'atelier d'« Abydos » au monogramme AP, épi et foudre (figure 7). Mais pour ces derniers, les statères celtiques comportent l'erreur de graphie avec le I supplémentaire (probable pour « Lysimaque », plus assurée pour « Essey »). À cette époque ce sont donc certainement les imitations de la série de Montmorot qui servent de modèles et non les exemplaires micrasiatiques.

Figure 7 - Statères des séries dites
de « Lysimaque » (ANS 1944.100.73177) et d'« Essey » (BnF 3652).

15. Blanchet 1905, p. 211-212.
16. Jullian 1993, p. 424-428, 431-444 pour « l'empire arverne », Colbert de Beaulieu 1973, p. 173-176 pour « l'hégémonie arverne ». Sur cette question voir notamment Nieto-Pelletier à paraître.
17. Notamment Scheers 2004, p. 9.
18. Et dont il existe des émissions posthumes jusqu'au Ier siècle.

En outre, les exemplaires de la série de Montmorot qui présentent l'évolution typologique la plus avancée, type BnF 3628 par exemple, ont certainement également inspiré les monnaies de la série dite de « Beaune » (figure 8).

Figure 8 - Statères de la série dite de « Montmorot » (BnF 3628) et de « Beaune » (BnF 3672).

Cette série traditionnellement attribuée au territoire des Éduens doit certainement être placée au plus tard à La Tène D1a en raison des parentés typologiques qu'elle présente avec les monnaies de la série dite de « Chenôves », également localisée dans le centre-est de la Gaule, et dont deux exemplaires pourraient avoir été mis au jour dans un contexte La Tène D1[19]. Les monnaies de la série de Beaune offriraient donc un *terminus ante quem* à la série de Montmorot dont l'émission peut se situer au sein d'une vaste fourchette chronologique comprise entre la première moitié du IIIe siècle av. n.è. pour les imitations et la première moitié du IIe siècle av. n.è. au plus tard pour les dérivés des imitations.

Bibliographie

Blanchet 1905 : A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905.

Castelin 1978 : K. Castelin, *Keltische Münzen. Katalog der Sammlung des Schweizerischen Landesmuseums* Zürich, Band I, Stäfa, s. d. [1978].

Colbert de Beaulieu 1973 : J.-B. Colbert de Beaulieu, *Traité de numismatique celtique*. I, Méthodologie des ensembles, Paris, 1973.

Delestrée, Pilon 2008 : L.-P. Delestrée, F. Pilon, Le coin monétaire gaulois de Sézanne, *Cahiers numismatiques*, 178, 2008, p. 7-16.

Duchalais 1846 : A. Duchalais, *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale, accompagnée de notes explicatives*, Paris, impr. Firmin Didot frères, 1846.

Doyen 2009 : J.-M. Doyen, Un énigmatique objet monétiforme au type du statère de Philippe II de Macédoine découvert à Strée-lez-Huy (prov. De Liège, B), *BCEN*, 46, 3, 2009, p. 176-179.

Feugère, Py 2011 : M. Feugère, M. Py, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 av. notre ère)*, Montagnac / Paris, 2011.

19. À Feurs dans la Loire (Vaginay, Guichard 1988, p. 164) et « un statère apparenté à ce type » à Verdun-sur-le-Doubs en Saône-et-Loire (Jeunot 2007, p. 494).

JEUNOT 2007 : L. JEUNOT, Les dépôts monétaires gaulois dans les grottes en Bourgogne orientale et Franche-Comté, dans Ph. BARRAL *et alii* (éd.), *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer*, Actes du XXIXe colloque internationale de l'AFEAF, Bienne 5-8 mai 2005, vol. 2, Besançon, 2007, p. 493-498.

JULLIAN 1993 (rééd.) : C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, Paris, 1993 (1re éd. 1920-1926).

LENORMANT 1856 : Ch. LENORMANT, Monnaies des Arvernes – Origine de l'or monnayé dans la Gaule, *RN*, 1856, p. 297-344, pl. IX-X.

LOTTI 2016 : P. LOTTI (dir.), Midi-Pyrénées, Tarn, Montans. Guillemot-Labouygue, *Rapport Final d'Opération*, Bègles, 2016, 2 vol.

MURET, CHABOUILLET 1889 : E. MURET, A. CHABOUILLET, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1889.

NIETO-PELLETIER à paraître : S. NIETO-PELLETIER, Construction et déconstruction de l'« empire arverne » : la numismatique face à un concept, dans L. PÉCHOUX, O. HÉBERT (éd.), *Quand l'usage fait l'image. Les Gaulois, de la manipulation historique à l'archétype. Nouvelle enquête historiographique*, Actes du colloque pluridisciplinaire, 18-19 septembre 2014, Clermont-Ferrand, à paraître.

NIETO-PELLETIER, OLIVIER 2016 : S. NIETO-PELLETIER, J. OLIVIER, Les statères aux types de Philippe II de Macédoine : de l'Égée à la Gaule, des originaux aux imitations, *RN*, 2016, p. 171-229.

SCHEERS 1980 : S. SCHEERS, Les imitations en Gaule du statère de Philippe II de Macédoine, *Proceedings of the International Numismatic Symposium 1976*, Budapest, 1980, p. 41-53.

SCHEERS 1996 : S. SCHEERS, Monnaies celtiques, dans Cl. BRENOT, S. SCHEERS, *Catalogue des monnaies massaliètes et monnaies celtiques du Musée des Beaux-Arts de Lyon*, Louvain, 1996, p. 49-182, pl. IX-XLIV.

SCHEERS 2004 : S. SCHEERS, La naissance du monnayage d'or en Gaule d'après les influences étrangères, dans K. STROBEL, R. LOSCHEIDER (éd.), *Forschungen zur Monetarisierung und ökonomischen Funktionalisierung von Geld in den nordwestlichen Provinzen des Imperium Romanonum. Die Entstehung eines europäischen Wirtschaftsraumes*. Akten des 2. Trierer Symposiums zur antiken Wirtschaftsgeschichte, Kliomedia, Trier, 2004, p. 7-26.

SCHEERS, BARRANDON 1994 : S. SCHEERS, J.-N. BARRANDON, Les imitations du statère de Philippe II de Macédoine, dans J.-N. BARRANDON *et alii*, *L'or gaulois. Le trésor de Chevanceaux et les monnayages de la façade atlantique*, Cahiers Ernest Babelon, 6, Paris, 1994.

SILLS 2003 : J. SILLS, *Gaulish and Early British Gold Coinage*, London, 2003.

THOMPSON 1991 : M. THOMPSON, *Alexander's drachm mints.* II, *Lampsacus and Abydus*, New York, The American numismatic society, Numismatic Studies, 19, 1991.

VAGINAY, GUICHARD 1988 : M. VAGINAY, V. GUICHARD, *L'habitat gaulois de Feurs (Loire) : fouilles récentes (1978-1981)*, Documents d'Archéologie Française, 14, Paris, 1988.

Johan VAN HEESCH*

Le programme iconographique de l'atelier monétaire de Lyon sous Néron (64-68 après. J.-C.)

Dans cette contribution nous donnerons une interprétation du programme iconographique des revers monétaires qu'on trouve sur les monnaies frappées à Lyon sous Néron entre 64 et 68 après J.-C.[1]. Interpréter les messages monétaires et leur attribuer une importance considérable est une approche risquée et souvent débattue. Ainsi – pour ne citer qu'un exemple fameux – A. H. M. Jones écrivit en 1956 que les revers des monnaies impériales romaines ne nous informaient pas plus que les timbres-poste d'aujourd'hui[2]. Aucun historien, continua-t-il, ne prendrait au sérieux les timbres comme source historique. D'autres discussions étaient plutôt d'ordre sémantique. Pouvons–nous interpréter les monnaies comme des porteurs de messages de propagande, ou s'agit-il d'auto-publicité, de l'expression d'idéologies ? Cette discussion nous paraît plutôt une perte de temps...

Bien que les monnaies grecques et du Moyen Âge se caractérisent du point de vue iconographique surtout par la grande longévité de leurs types, la monnaie romaine, à partir de la fin du IIe siècle avant J.-C. et jusqu'à la fin du IIIe siècle, se caractérise par une multitude de types de revers rarement égalée par d'autres monnayages. Ce phénomène n'avait pas pour but de donner du travail aux graveurs, mais il s'agissait d'une stratégie bien réfléchie émanant des autorités, et sur laquelle malheureusement les sources écrites ne nous informent guère.

Dans cette contribution le monnayage de bronze de Néron (54-68) sera étudié de plus près pour la simple raison qu'il s'agit d'une situation assez unique pour le Haut Empire, étant donné que deux ateliers, Rome et Lyon, produisaient des monnaies de bronze simultanément ; nous pouvons donc comparer leurs programmes iconographiques. La production de ces deux ateliers est facile à distinguer, car la plupart des monnaies sortant de l'atelier de Lyon sont identifiables grâce au petit globe situé à l'extrême fin de la ligne du cou de l'empereur.

Le monnayage de Néron est remarquable sur plusieurs points : en 64, cet empereur introduisit une grande réforme monétaire par laquelle il abaissa la masse de l'aureus et l'aloi et la masse du denier, tandis que dans la même année la frappe de l'or et de l'argent était transférée de Lyon à Rome, et qu'à Lyon commençaient les émissions de vastes séries de monnaies de cuivre et de bronze. Néron introduisit également, pendant une très courte période, la frappe en laiton du sesterce jusqu'au *quadrans*, presque toutes ces dénominations se trouvant exceptionnellement pourvues de marques de valeur. Un tout autre aspect – qui nous intéresse particulièrement ici – est le fait que sous Néron apparurent des revers très variés sur le monnayage de bronze. Effectivement sous la République romaine, puis sous Auguste et ses successeurs, la monnaie de bronze était caractérisée par une sècheresse typologique ; les monnaies d'Auguste, par exemple, portaient systématiquement les lettres SC au revers (à Rome) et des types originaux comme les trois sœurs de Caligula restaient exceptionnels.

* Bibliothèque royale de Belgique (Bruxelles) ; johan.vanheesch@kbr.be.

1. Publication dans le cadre du *Interuniversity Attraction Poles Programme* IAP 07/09, BELSPO (*Belgian Science Policy*). Une version plus longue de cet article est sous presse : VAN HEESCH sous presse.
2. JONES 1956, p. 15-16.

Une étude comparative des types de revers de Rome et Lyon sous Néron se heurte à la complexité des émissions. Dans cette contribution nous ne tiendrons compte que des grandes variétés, des grands types comme le port d'Ostie ou le temple de Janus, sans prendre en considération les différentes variantes, le nombre de bateaux ou le fait que la porte soit à gauche ou à droite du temple. En résumant et en respectant la chronologie des émissions proposée par Mac Dowall et Giard nous obtenons un tableau simplifié qui met directement en évidence les différences entre les deux ateliers[3] (figure 1).

Atelier : date	*Sestertius*	*Dup.*	*As*	*Semis*	*Quadrans*	Total
Rm : 64	6	3	2	2	2	15
Ly : 64	2	3	2	0	0	7
Rm : 65	2	3	2	0	2	9
Ly : 65	8	2	5	2	0	17
Rm : 66	2	3	2	0	0	7
Ly : 66	8	2	4	2	0	16
Rm : 67	2	2	2	0	0	6
Ly : 67	8	2	1	0	0	11
Rm : 68	2	0	0	0	0	2
Ly : 68	0	0	0	0	0	0

Figure 1 - Néron : le nombre de revers par dénomination pour Rome et Lyon.

Il apparaît immédiatement que le nombre de revers produits à Lyon dépasse vite et largement le total de Rome. Bien que l'atelier de Rome commence par émettre 15 revers différents sur l'ensemble des dénominations, ce nombre diminue à partir de 65 et Lyon reprend le flambeau avec un nombre de revers presque double, comparé à Rome. Dans les figures 2 et 3 l'évolution à Lyon est bien mise en évidence.

Les émissions à Rome se limitent à quelques revers seulement (essentiellement le temple de Janus et Rome assise) mais l'atelier de Lyon développe tout une variété qu'il produit jusqu'en 67. Tous ces types de revers ont clairement été conçus à Rome et font essentiellement référence à la capitale même. Il y a le temple de Janus dont les portes sont fermées en témoignage de la paix sur terre et sur mer, l'arc de triomphe construit sur le Capitole, une scène où l'empereur s'adresse à la garde prétorienne (*adlocutio cohortis*), le marché de Néron à Rome (*macellum magnum*), la distribution d'argent au citoyens romains avec l'empereur sur un podium et un Romain qui distribue des pièces de monnaies à l'aide d'une tablette à alvéoles (*tessera* ?), le port d'Ostie pour lequel les autorités monétaires ont bien pris garde de remplacer le mot Ostie (*portus Ostiensis*) par une légende fourre-tout et compréhensible en dehors de l'Italie, *portus augusti.* On voit finalement apparaître à Lyon un type de revers complètement absent des monnaies frappées à Rome, un autel identifié comme l'*ara pacis*, monument augustéen situé à Rome[4].

3. Mac Dowall 1979 ; Sutherland 1984 ; Giard 2000.
4. Sur les revers Mac Dowall 1979 ; Meissonnier 2005 (qui propose d'y voir un autel de la paix construit à Lyon) ; Cuyler 2014 ; Bocciarelli, Bizet 2016 et Merten 2016, p. 89-96 (contribution de R. Wolters). Pour le congiaire : van Heesch 1980 (avec des références antérieures) et Beckmann 2016.

Sestertii		*Dupondii*		*Asses*	
Rome	**Lyon**	**Rome**	**Lyon**	**Rome**	**Lyon**
Adlocutio	Adlocutio	Macellum	Macellum	Apollo	Apollo
Annona	Annona	Securitas	Securitas	Genius	Genius
Arc de triomphe		Victoire	Victoire		
Congiarium					
Decursio					
Ostia					

Figure 2 - Les revers utilisés à Rome et à Lyon en 64.

Sestertii		*Dupondii*		*Asses*	
Rome	**Lyon**	**Rome**	**Lyon**	**Rome**	**Lyon**
Janus	Janus	Janus	Macellum	Janus	Janus
Roma	Roma	Roma	Securitas	Victoire	Victoire
	Adlocutio	Securitas	Victoire		Apollo
	Annona				Genius
	Arc				**Ara Pacis**
	Congiarium				
	Decursio				
	Ostia				

Figure 3 - Les revers utilisés à Rome et à Lyon en 65 et 66.

Comment expliquer ces différences de « politique monétaire » entre Rome et Lyon ? Pourquoi l'atelier de Lyon a-t-il maintenu ce grand nombre de revers, adapté le message (Ostie) et même reçu un type supplémentaire (l'*ara pacis*) ? Est-ce un signe d'immobilisme de l'atelier éloigné de Rome ? Cela semble peu probable au vu de l'originalité de certains types. Serait-ce le témoignage d'une production massive ? Mais pourquoi dans ce cas ne pas suivre Rome avec deux types seulement, ce qui serait beaucoup plus économique ? Serait-ce l'expression d'un système d'officines dont chaque officine serait caractérisée par un revers différent ? C'est une solution peu probable et pour laquelle aucun parallèle n'a pu être démontré pour le début du Haut Empire. Bien que l'incendie de Lyon, dont on peut conjecturer qu'il s'est produit en 64[5], peu après celui de Rome, ait peut-être influencé ces productions monétaires, l'hypothèse d'une politique plus globale nous semble pouvoir être privilégiée, et une autre interprétation s'offre. Il s'agirait selon nous d'un programme iconographique bien réfléchi et adressé aux provinces les plus riches de l'empire : les Gaules et les Germanies[6]. Rome y est présentée, surtout au revers des sesterces, comme l'exemple idéal, la gloire ultime, le but à atteindre. Le but semble de montrer l'enchantement, la séduction que présente le monde romain à des provinces en pleine transformation. Cette interprétation ne nous semble pas trop recherchée.

5. Decourt, Lucas 1993.
6. Pour la richesse de la Gaule : Velleius Paterculus, II, 39 et Flavius Josephus, *BJ*, II, 371-373 (Loeb).

L'intégration et l'adaptation (la romanisation) des peuples conquis était bel et bien d'importance pour les Romains, comme en témoigne le récit de Tacite à propos d'Agricola, gouverneur de la Bretagne insulaire vers 79, qui met l'accent sur l'*humanitas* et la séduction de la culture romaine :

> « ... il aidait les collectivités à édifier des temples, forums, maisons... De plus, il faisait instruire dans les arts libéraux les fils des chefs, et préférait les dons naturels des Bretons aux talents acquis des Gaulois, si bien qu'après avoir naguère dédaigné la langue de Rome, ils se passionnaient pour son éloquence. On en vint même à priser notre coutume et souvent à porter la toge ; peu à peu, on se laissa séduire par nos vices, par le goût des portiques, des bains et des festins raffinés ; dans leur inexpérience, ils appelaient civilisation ce qui contribuait à leur asservissement [*idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset*] »
> Tacite, *Agricola*, XXI : Traduction E. de Saint-Denis, Les Belles Lettres.

N'oublions surtout pas que l'histoire du règne de Néron est le plus souvent perçue de façon négative, mais que sous son prédécesseur Claude et son successeur Vespasien la Gaule et les Germanies ont subi une profonde « romanisation » avec par exemple un accroissement du phénomène urbain, l'accès de Gaulois au Sénat romain, la construction de villas à la romaine en pierre etcetera. Il n'est donc que logique que cette évolution ainsi que la volonté de l'État se soient maintenues sous le règne de Néron[7].

Le fait que le gouvernement central s'intéressait effectivement à la façon dont il était perçu dans les provinces est également démontré par l'anecdote de la statue d'Hadrien racontée par Arrien de Nicomédie, gouverneur de Cappadoce en 132 après J.-C. Confronté avec une statue de l'empereur vraiment ignoble, il écrivit à Hadrien pour lui suggérer de la remplacer par une sculpture de qualité[8] ! Prêcher la gloire de Rome pourrait également expliquer le fait que la quasi-totalité des sesterces de Titus portant au revers le Colisée furent trouvés en dehors de l'Italie, et même surtout en Germanie[9] !

Ce qui est surtout frappant à Lyon, c'est la production continue de sesterces avec tant de revers différents. Ce rôle particulier du sesterce semble être confirmé par l'apparition sous Néron d'un assez grand nombre de médaillons, fabriqués avec des coins de sesterces mais frappés sur des flans extrêmement larges pourvus de rainures[10]. Phénomène aussi remarquable : l'apparition sous Néron de boîtes-miroirs en bronze dont les couvercles étaient fabriqués avec des sesterces ou inspirés de sesterces ! Des 21 miroirs connus, la quasi-totalité est soit ornée d'un sesterce fabriqué à Lyon, soit fabriquée à partir d'une monnaie de cet atelier[11] ! Il n'est pas exclu qu'il se soit agi de dons officiels. Treize miroirs ont comme provenance la Gaule ou les Germanies, deux proviennent de l'Italie et six sont d'origines européennes diverses.

Ces quelques exemples démontrent assez clairement le rôle important que ces grands bronzes – à côté des autres dénominations – ont joué dans la « publicité » conçue par les autorités romaines.

7. Woolf 1998, p. 67-69 ; Ferdière 2005, p. 177-183 ; Merten 2016.
8. Arrien, *Le Périple du Pont Euxin*, 1.3-4.
9. Elkins 2009.
10. Mittag 2012, p. 124-127.
11. Besombes 1998 ; Dahmen 1998.

Quel impact a pu avoir l'iconographie de ces monnaies, et quel était leur public ? Cet aspect est fort difficile à évaluer. Ce qui est clair, c'est que ces monnaies ont été frappées en continu et probablement en grand nombre ; néanmoins elles sont assez rares dans les trouvailles de site. De ce fait l'impact des messages monétaires a souvent été évalué à partir des monnaies de fouilles et le sesterce y est quasi absent[12]. Prenons comme exemple les monnaies trouvées dans le gué Saint-Léonard en Mayenne (France)[13]. Sur 2 116 monnaies de Néron frappées à Lyon, ce site ne compte que 2 sesterces contre 1 828 *asses*, 280 *dupondii* et 6 *semisses*. Au revers des asses, ce sont Apollon avec sa lyre et surtout la Victoire qui dominent. L'image est donc très différente de ce que nous constatons en étudiant la totalité de la production des monnaies (en bronze) ! Il est évident que les monnaies de site ou les monnaies dans des gués (offrandes) ne reflètent aucunement la réalité de la circulation monétaire. Elles ne contiennent dans la plupart des cas que de la menue monnaie, les plus petites dénominations en circulation. Comme l'*aureus* et le denier, le sesterce semble appartenir à un échelon de la circulation monétaire qui n'est pas reflété dans les trouvailles. Les monnaies trouvées à Pompéi semblent suggérer que le sesterce a en réalité joué un rôle plus important. Cette dénomination y représente en effet 23 % des monnaies exhumées[14]. Que le sesterce ait joué un rôle plus important est aussi suggéré par quelques rares dépôts de sesterces, comme celui de Pobla de Mafumet (140 sesterces et 12 *dupondii* de Claude I) et une bourse trouvée dans le camp militaire à Alphen (Pays-Bas) composée de 7 sesterces de Néron, fraîchement frappés à Lyon[15].

Si effectivement ce programme iconographique sous Néron à Lyon répond à une volonté des autorités de montrer aux provinces septentrionales les bénéfices de la civilisation romaine, qui donc en aurait pris l'initiative ? C'est une question quasi impossible à résoudre, mais les protagonistes sont bien connus. Nous connaissons les *triumviri monetales*, le procurateur de la monnaie, l'*a rationibus* (l'équivalent d'un ministre des finances) et évidemment l'empereur lui-même aurait pu influencer leurs décisions[16]. Le rôle des *triumviri* après le règne d'Auguste est probablement très réduit, mais comment choisir entre les autres candidats ? La chose est impossible, et même si une influence directe de l'empereur paraît peu probable, n'oublions pas qu'à travers l'histoire, rois et empereurs ont été intéressés par leur image sur les monnaies et / ou les médailles. Suétone rappelle que Néron se faisait représenter sur ses monnaies jouant de la lyre[17] et bien qu'il le mentionne peut-être uniquement parce que l'intervention d'un empereur était plutôt exception que règle, l'intérêt des souverains dans cette matière n'est pas exclu. Domitien *caesar*, par exemple, semble avoir été l'auteur d'un livre à propos de la monnaie, à en croire Pline qui le cite comme une de ses sources[18], et dans des périodes plus récentes les exemples sont *legio*. Mentionnons uniquement le cas du pape Clément VII qui en 1534 discutait de ses monnaies avec le créateur des coins, le sculpteur Benvenuto Cellini[19].

12. Kemmers 2006, p. 228-231.
13. Besombes 2004.
14. Duncan-Jones 2007, p. 14-15.
15. Campo *et alii* 1981 ; Kemmers 2004, 37.
16. Voir entre autres Claes 2014.
17. Suétone, *Néron*, 25.
18. Pline, *NH* I, 33.
19. Benvenuto Cellini, *My Life*, Oxford's World Classics, Oxford, 2002, p. 120-121 (Book I, 71).

Le programme iconographique de l'atelier de Lyon témoigne, selon nous, de la volonté de l'« État » d'utiliser la monnaie comme porteur de messages idéologiques bien réfléchis. Ni le mécanisme de décision, ni le public-cible, ni l'impact de ce programme ne peuvent malheureusement être identifiés avec certitude. Mais la large diffusion des monnaies et l'apparition de sesterces-médaillons et de miroirs fabriqués à partir de sesterces témoignent au moins du potentiel du message monétaire.

Bibliographie

Beckmann 2016 : M. Beckmann, The Function of the Attribute of Liberalitas and its use in the *congiarium*, *AJN*, 27, 2016, p. 189-198.

Besombes 1998 : P.-A. Besombes, Les miroirs de Néron, *RN*, 153, 1998, p. 119-140.

Besombes 2004 : P.-A. Besombes, Le dépôt monétaire de 22.438 monnaies du gué de Saint-Léonard (commune de Mayenne), *Trésors monétaires*, 21, 2004, p. 1-192.

Bocciarelli, Bizet 2016 : D. Bocciarelli, M. Bizet, Le *macellum Magnum* et les *dupondii* de Néron, *RN*, 173, 2016, p. 271-281.

Campo *et alii* 1981 : M. Campo, J.-C. Richard, H.-M. von Kaenel, *El tesoro de la Pobla de Mafumet (Tarragona). Sextercios y dupondios de Claudio I*, Barcelona, 1981.

Claes 2014 : L. Claes, A note on the coin type selection by the *a rationibus*, *Latomus*, 73-1, 2014, p. 163-173.

Cuyler 2014 : M.J. Cuyler, *Portus augusti*: The Claudian Harbour on Sestertii of Nero, dans N.T. Elkins, S. Krmnicek (eds.), *Art in the Round: New Approaches to Coin Iconography*, Tübinger Archäologische Forschungen 16, 2014, p. 121-134.

Dahmen 1998 : K. Dahmen, Ein Loblied auf den schönen Kaiser. Zur möglichen Deutung der mit Nero-Münzen verzierten römischen Dosenspiegel, *Archäologischer Anzeige*, 1998, p. 319-345.

Decourt, Lucas 1993 : J.-Cl. Decourt, G. Lucas, *Lyon dans les textes grecs et latins*, Travaux de la Maison de l'Orient 23, Lyon / Paris, 1993.

Duncan-Jones 1994 : R.P. Duncan-Jones, *Money and government in the Roman empire*, Cambridge, 1994.

Duncan-Jones 2007 : R.P. Duncan-Jones, Coin evidence from Pompeii and the Vesuvian cities, *Presenza e circolazione della moneta in area vesuviana*, Napoli, 2007, p. 11-26.

Elkins 2009 : N.T. Elkins, What are they doing here? Flavian colosseum *sestertii* from archaeological contexts in Hessen and the Taunus-Wetterau *limes*, *NC*, 169, 2009, p. 199-204.

Ferdière 2005 : A. Ferdière, *Les Gaules. Provinces des Gaules et Germanies, Provinces Alpines*, Paris, 2005.

Giard 2000 : J.-B. Giard, *Le monnayage de l'atelier de Lyon de Claude Ier à Vespasien et au temps de Clodius Albinus*, Wetteren, 2000.

Jones 1956 : A.H.M. Jones, Numismatics and History, dans R.A.G. Carson, C.H.V. Sutherland (éd.), *Essays in Roman Coinage presented to Harold Mattingly*, Oxford, 1956, p. 13-33.

Kemmers 2004 : F. Kemmers, Caligula on the Lower Rhine: coin finds from the Roman fort of Albaniana (The Netherlands), *RBN*, 150, 2004, p. 15-49.

Kemmers 2006 : F. Kemmers, *Coins for a legion. An analysis of the coin finds from the Augustan legionary fortress and Flavian* canabae legionis *at Nijmegen*, SFMA 21, Frankfurt, 2006.

Mac Dowall 1979 : D. Mac Dowall, *The western coinages of Nero*, Numismatic Notes and monographs 161, New York, 1979.

Meissonnier 2005 : J. Meissonnier, Un autel de la paix à Lyon sous Néron: approche numismatique, dans C. Alfaro, C. Marcos, P. Otero (éd.), *XIII Congresso Internacional de Numismática Madrid 2003*, *Actas I*, Madrid, 2005, p. 727-738.

MERTEN 2016 : J. MERTEN (éd.), *Nero: Kaiser, Künstler und Tyrann* (Schriftenreihe des Rheinischen Landesmuseums Trier 40), Darmstadt, 2016.
MITTAG 2012 : P. MITTAG, *Römische medaillons. Caesar bis Hadrianus*, Stuttgart, 2012².
SUTHERLAND 1984 : C.H.V. SUTHERLAND, *The Roman Imperial Coinage, I, From 31 BC to AD 69*, London, 1984.
VAN HEESCH 1980 : J. VAN HEESCH, Een opmerking bij de *congiaria*-voorstellingen op Romeinse munten, *Jean-Elsen. Liste*, 26, 1980, p. 3-4.
VAN HEESCH sous presse : J. VAN HEESCH, Coin Images in Imperial Rome: the Case of the Emperor Nero, dans TYPOI (BCH, supplément), Athens, sous presse, 14 p.
WOOLF 1998 : G. WOOLF, *Becoming Roman. The Origins of Provincial Civilization in Gaul*, Cambridge, 1998.

Christian CHARLET, Francesco PASTRONE

L'attribution définitive d'un « izelotte » pour le Levant grâce à la découverte d'un document d'archives inédit

Depuis plusieurs décennies, une controverse oppose des numismates italiens et des numismates anglo-saxons au sujet de l'attribution territoriale d'une pièce d'argent à l'aigle de 28 sols, d'un poids d'environ 20 g et diamètre de 39 mm, destinée à la circulation au Levant (figure 1).

À l'époque, elle était appelée communément « izelotte ». Salzade donne la définition de ce terme dans son dictionnaire de 1767[1].

Il s'agit d'une pièce qui est imitée d'une autre pièce de 28 sols frappée sans millésime également, par la ville impériale d'Emden aux Pays-Bas au nom de l'empereur Ferdinand III (1638-1659) (figure 2) ; les deux monnaies ne diffèrent que par leurs légendes car elles montrent des motifs identiques tant à l'avers qu'au revers.

En 1992, John S. Davenport publie ces deux pièces dans son ouvrage consacré aux florins d'argent (silver gulden) en plaçant successivement l'une après l'autre la pièce de 28 sols (stuber) au nom de Ferdinand III (nº 508) puis son imitation (nº 508A) dont il précise qu'il s'agit d'une imitation pour le Levant[2].

Toutefois, plusieurs auteurs italiens avaient étudié cette imitation avant Davenport et lui avaient donné une attribution, italienne cette fois. En 1886, Solone Ambrosoli avait comparé notre *izelotte* imité de la pièce de 28 sols au nom de Ferdinand III au *tallero* de 28 sols au phénix frappé en principauté de Monaco[3]. Ambrosoli attribuait alors notre *izelotte* à Emden mais le CNI[4] le classait ultérieurement parmi les monnaies du

1. SALZADE 1767, p. 190 : « Izelotte, Monnaie d'argent de l'Empire, qui vaut environ 36 sols de France... » Quoique leur titre soit moindre d'un quart que celui des piastres sévillannes, « le peuple les reçoit volontiers dans le commerce, elles ont aussi cours dans les Échelles du Levant... ». Le texte de l'arrêt que nous commentons plus loin utilise, alternativement, les mots « izelotte » et « izilotte ».
2. DAVENPORT 1992, p. 176, nºs 508 et 508A. Au nº 507 figure une pièce analogue au nº 508, en frappe carrée et au nom de Ferdinand II.
3. AMBROSOLI 1886, p. 6-7.
4. CNI 1925, vol. IX, p.295, nºs 261-265. Le CNI considère, à tort, cette pièce comme une imitation d'une monnaie de Salzbourg (Autriche). GAMBERINI DI SCARFEA 1975 p. 380 nº 936 restitue bien la qualité d'imitation d'une monnaie d'Emden tout en la classant à Modène comme le CNI.

Figure 1

Figure 2

duché de Modène (nos 261-265). Plus récemment, dans son ouvrage sur les monnaies italiennes d'Emilie, Alberto Varesi[5] a repris ce classement du CNI et de Gamberini di Scarfea à Modène en qualifiant cet *izelotte* de pièce de « 28 bolognini pour le Levant » frappé sous le règne du duc de Modène François Ier d'Este (1629-1658).

Varesi ne connaît pas le travail de Davenport, de même que ce dernier ne tient pas compte de l'attribution du CNI et de Gamberini di Scarfea (voir note 4).

Tout le monde est ainsi d'accord aujourd'hui pour admettre que l'izelotte controversé est une imitation de la pièce impériale de 28 sols (Stuiver) d'Emden mais aucune des deux parties n'apporte la preuve que cet *izelotte* a été fabriqué à Emden ou à Modène. L'étude des thalers au lion (Loewensdalder) pour le Levant montre que ces pièces, venues initialement de Hollande furent largement imitées en Italie du Nord en divers lieux. De même, l'étude des *luigini* ou *mademoyselles*[6] montre que si les imitations italiennes des monnaies de la princesse de Dombes, Anne-Marie-Louise de Bourbon-Orléans-Montpensier furent les plus nombreuses, il se fabriqua également des imitations semblables en Hollande, notamment à Zwolle[7].

5. Varesi 2007, p. 166, no 763.
6. Dans les années 1660, plusieurs principautés italiennes de Ligurie et de Toscane fabriquèrent pour le Levant des espèces imitées de la pièce de 5 sols frappée à Trévoux par la princesse de Dombes, en petite quantité en 1659 puis beaucoup plus massivement à partir de 1664-1665. En France, ces pièces furent appelées « mademoyselles » (Charlet, Charlet 1997, p. 37-38 et 81-98). Les italiens les appelèrent « luigini » du fait que les premières pièces de 5 sols, créées en 1641, étaient au nom et à l'effigie de Louis XIII (Cammarano 1998, p. VI-XV).
7. Cammarano 1998, p. 334-335.

La découverte récente par le chercheur indépendant Jacques Vigouroux[8] d'un document d'archives inédit dont il nous a communiqué la teneur[9], apporte la réponse attendue. Elle n'est pas celle que l'on pouvait supposer. En effet, ce document prouve sans contestation possible que l'*izelotte* en cause n'a été fabriqué ni à Emden en Hollande, ni à Modène en Italie, mais en principauté de Monaco.

Il s'agit d'un arrêt rendu le 30 août 1657 par la Cour des monnaies de Paris, sur le réquisitoire de son procureur général François Duduit[10].

Duduit avait été saisi de plaintes venant de Provence où étaient récemment exposés ces *izelottes* qui venaient sans doute d'être frappés. Selon le rapport qu'il avait reçu des officiers de la Monnaie d'Aix-en-Provence, peut-être également de ceux de Villeneuve-les-Avignon et de Montpellier, ces *izelottes* avaient été fabriqués en principauté de Monaco. Or le prince Honoré II, ami personnel du Cardinal Mazarin, était fort bien en cour auprès de Louis XIV qui venait de renouveler son privilège monétaire en 1652 malgré l'opposition des Parlements de Grenoble et d'Aix, ainsi que de la Cour des monnaies de Paris[11]. Dans ces conditions, le procureur Duduit n'aurait pu formuler une telle accusation, et la Cour des monnaies la recevoir, sans des preuves irréfutables.

Duduit rappelle que Louis XIV a renouvelé en août 1652 le privilège de libre circulation en France des monnaies monégasques, privilège accordé auparavant en 1644. Dans les deux cas, la Cour des monnaies a enregistré les lettres patentes instituant ce privilège[12]. Toutefois, Duduit précise que celui-ci ne concerne que les espèces monégasques d'or et d'argent, à la condition qu'elles soient du même poids, titre et remède que les espèces françaises correspondantes. Pour le cas des pistoles d'or et des écus d'argent monégasques, le procureur général fait toutefois remarquer que des contrôles effectués sur ces monnaies ont fait parfois apparaître des insuffisances de poids ou de titre[13].

Duduit constate que ces izelottes anonymes dont se plaignent les autorités monétaires provençales ne répondent pas aux exigences du privilège monégasque : ces monnaies sont d'un poids et d'un titre plus faible que ceux des pièces de référence, c'est-à-dire les écus de 60 sols. De fait, ces izelottes ne pèsent qu'environ 20g au lieu de 27,20 g pour les écus et leur titre est inférieur aux 917 milièmes des écus[14].

8. Conducteur de TGV retraité, Jacques Vigouroux poursuit aux archives nationales depuis des années une recherche dans la sous-série Z1b (Cour des monnaies de Paris), autrefois étudiée partiellement par Pierre Prieur. Avec Fernand Arbez, il est l'auteur de la publication des différents des maîtres et graveurs au XVIIe siècle commencée depuis plusieurs années dans les *Cahiers Numismatiques* (plus de 10 ateliers étudiés à ce jour).
9. Arch. Nat., Z1b 514, papier.
10. Duduit est souvent écrit du Duit.
11. Au mois de mars 1652, le gouvernement royal avait prononcé le décri généralisé des espèces étrangères circulant en France. De ce fait, les Parlements du Dauphiné (Grenoble) et de Provence (Aix) avaient interdit le cours des espèces monégasques dans le ressort de leur circonscription nonobstant le privilège de libre circulation en France de ces espèces, en or et en argent, accordé par l'arrêt du Conseil du Roi du 16 octobre 1643, confirmé par les lettres patentes de septembre 1644 enregistrées par la Cour des monnaies de Paris le 8 janvier 1646. Suite à l'attitude des Parlements de Grenoble et d'Aix, le roi renouvela le privilège par lettres patentes d'août 1652 enregistrées par la Cour des monnaies le 28 août 1652.
12. 8 janvier 1646 indiqué par erreur 8 juillet et 28 août 1652.
13. Charlet, Charlet 1997, p. 66 et 68.
14. Selon l'arrêt précité de 1657, ce titre était inférieur à 500 millièmes.

Le procureur général demande donc leur décri, d'autant que les fermiers de la Monnaie de Monaco, pour pouvoir frapper leurs *izelottes* ainsi que les espèces règlementaires monégasques, font sortir de France des matières d'or et d'argent ce qui est interdit[15].

La Cour donne satisfaction à Duduit. Elle ordonne le décri des *izelottes* monégasques et elle renouvelle l'interdiction d'exporter depuis le royaume de France les matières ainsi que les espèces d'or et d'argent. En outre, elle ordonne l'ouverture d'une information judiciaire contre les contrevenants[16].

L'aspect le plus intéressant de l'arrêt de la Cour est la description très précise qu'il donne des *izelottes* frappés d'interdit de circulation en France. Normalement, les dessins de cette pièce auraient dû être attachés au bas du texte de l'arrêt, comme celui-ci l'indique, mais ils n'y sont malheureusement plus[17]. En revanche, la description détaillée figurant dans le texte est très explicite :

> « ... depuis quelques temps l'on expose en Provence des espèces d'argent vulgairement appelé izilottes (sic) que les officiers du Monnayage de ladite province les ont mandé avoir esté fabriqués en ladite principauté de Monaco qui sont du poids de (un blanc) chacune et qui ne titrent que quatre deniers dix huit grains d'argent ou environ, ayant d'un costé un aigle à deux testes avec le chiffre 28 au milieu de l'estomac et la légende portant *ferît et tuetur germino rostro* et de l'autre costé un escusson escartelé à deux aigles et deux barres, une couronne ducale au dessus avec la légende *divisa civitas ruet* qui sont espèces contrefaictes et ne portent point les armes ni devises dudit prince[18], s'exposant pour XXXVI sols tant en Provence qu'en quelquautres lieux où les fabricateurs les envoyent »[19].

Cette description très soignée correspond exactement à l'izelotte que nous avons publié plus haut en figure 1, référence n° 508A de Davenport. Nous pouvons donc affirmer aujourd'hui que les classements proposés, tant par Davenport que par le CNI, Gamberini et Varesi sont erronés et qu'il convient de classer désormais cet *izelotte* imitation certaine de 28 sols non millésimée, à la principauté de Monaco et à l'année 1657.

Ce constat appelle deux remarques :

1) Après une fabrication ininterrompue d'écus de 60 sols depuis 1648 jusqu'en 1656, le prince Honoré II de Monaco n'a apparemment pas frappé d'écus en 1657, à l'exception d'un écu au millésime incorrect 1651 que nous avons réattribué à l'année 1657[20]. La fabrication importante d'*izelottes* en 1657 explique cette absence d'écus. Les *izelottes* monégasques circulaient en Provence, selon l'arrêt de la Cour, pour la valeur de 36 sols, avantageuse par rapport à leur titre d'argent fin.

15. Constans 1658 publie plusieurs interdictions d'exporter les matières d'or et d'argent. En 1654, lorsque la Cour des monnaies enregistre les lettres patentes royales concernant la Monnaie de la principauté de Boisbelle-Henrichemont, elle rappelle cette interdiction d'exporter les matières d'or et d'argent (Arbez, Charlet 1995, p. 55-60).
16. Cette information ne peut concerner que des « lampistes » car on voit mal les représentants de la Cour des monnaies perquisitionner dans la Monnaie de Monaco.
17. Le document ne montre pas de traces d'anciennes attaches.
18. Il s'agit naturellement du prince de Monaco Honoré II.
19. La valeur de 36 sols est celle indiquée par Salzade 1767 pour les *izelottes*.
20. Charlet, Charlet 1997, p. 73, n° 49a.

2) Le présent *izelotte* monégasque de 1657 anticipe sur le célèbre « tallero au phénix » (figure 3) dont nous avons situé la date d'émission en 1660 au moment du mariage du petit-fils et héritier d'Honoré II, le futur Louis I[er][21].

Figure 3

Nous confirmons ainsi notre attribution à l'année 1660 pour le « tallero au phénix »[22]. On notera que dès 1885-1886 Charles Jolivot repris par S. Ambrosoli[23] avaient signalé qu'en 1676, dans une permission accordée au fermier de Monaco Jacques Rebutty, le prince Louis Ier autorisait son fermier à fabriquer pour le Levant des pièces de 28 sols imitées de celles de Emden au nom de l'empereur Ferdinand (Davenport 1992, n° 508 précité, figure 2). Vingt ans après son grand-père Honoré II, le prince de Monaco reprenait la fabrication d'espèces imitées de celles de Emden.

L'arrêt précité du 30 août 1657 rendu par la Cour de monnaies contenait d'autres dispositions concernant le décri des pièces pontificales de 5 sols frappées en Avignon[24]. La cour casse une sentence rendue le 4 mai 1657 par le présidial de Nîmes qui avait donné cours à ces pièces et elle ordonne le décri en France de ces pièces de 5 sols nécessairement au millésime 1657 ou antérieur qui n'ont pas encore été retrouvées[25]. Nous aurons ainsi à revenir sur ce sujet.

P.S. : Nous avons obtenu de J.-L. Charlet, professeur émérite de latin médiéval et moderne à l'Université de Provence, la traduction des légendes latines de la pièce qui ne sont pas fantaisistes.

À l'avers, la légende concerne l'aigle impérial et signifie : « il frappe et il protège avec son double bec » ; la légende commence par FER comme celle de la pièce initiale de Emden imitée sur laquelle FER est l'abréviation de l'empereur Ferdinand.

Au revers, la légende accompagnant les armes de la ville de Emden signifie que « la cité s'écroulera si (elle est) divisée », autre manière de dire que « l'union fait la force ».

21. Charlet, Charlet 1997, p. 79-80, n° 62 et Charlet 1995, p. 1029-1033 et 1068.
22. Mêmes références que ci-dessus. Nous ne retenons pas l'opinion différente exprimée par Lorenzo Bellesia (Bellesia 1997, p. 32).
23. Jolivot 1885, p. 45 ; Ambrosoli 1886, p. 6-7.
24. Le pape Alexandre VII commence en 1657 une fabrication de pièces de 5 sols dans son atelier d'Avignon. D'abord diffusées en France, d'où leur décri, elles furent ensuite exportées au Levant où elles eurent peu de succès, les Turcs préfèrant le portrait de la Grande Mademoiselle beaucoup plus agréable.
25. Cette fabrication en 1657 était restée inconnue jusqu'à présent. Elle est révélée par la sentence du présidial de Nîmes du 4 mai 1657 et l'arrêt précité de la Cour du 30 aout.

Bibliographie

AMBROSOLI 1886 : S. AMBROSOLI, Di una novella attribuzione alla Zecca Monegasca, *Gazzetta numismatica*, 1886, p. 6-7.

ARBEZ, CHARLET 1995 : F. ARBEZ, Chr. CHARLET, Les droits monétaires des Sully, princes (protestants) de Boisbelle-Henrichemont, établis par les textes, *Cahiers numismatiques*, 124, juin 1995, p. 55-60.

BELLESIA 1997 : L. BELLESIA, *Le monete di Federico Landi, principe di Val di Taro*, Astarte, Lugano, 1997.

CAMMARANO 1998 : M. CAMMARANO, *Corpus Luiginorum*, BnF / Éditions numismatiques Le Louis d'or, Paris / Monaco, 1998.

CHARLET 1995 : Chr. CHARLET, Une exceptionnelle et rarissime monnaie d'argent monégasque du Cabinet des Médailles de Marseille, *BSFN*, avril 1995, p. 1029-1033 et rectification p. 1068.

CHARLET 1997 : Chr. CHARLET, J.-L. CHARLET, *Les monnaies des princes souverains de Monaco*, préface de S.A.S. le Prince Rainier III, Archives du Palais princier, Monaco, 1997.

CNI 1925 : *Corpus Nummorum Italicorum* (CNI), vol. IX Emilia (1925), Roma, 1910-1943.

CONSTANS 1658 : G. CONSTANS, *Traité de la Cour des Monnoyes et de l'estendue de sa jurisdiction*, Paris, 1658.

DAVENPORT 1992 : J. S. DAVENPORT, *Silver Gulden 1559-1763*, Neuwied, 1992.

GAMBERINI DI SCARFEA 1975 : C. GAMBERINI DI SCARFEA, Le *imitazioni e le contraffazioni monetarie nel mondo*, Parte quarta, Tomo secundo, « La Grafica Emiliana » ed., Bologna, 1975.

JOLIVOT 1885 : Ch. JOLIVOT, *Médailles et Monnaies de Monaco*, Monaco 1885 et Forni editore, Bologna, 1967 (ré-impression).

SALZADE 1767 : Mr de SALZADE, *Recueil des monnoies, tant anciennes que modernes, ou dictionnaire historique*, Bruxelles / Dunkerque, 1767.

VARESI 2007 : A. VARESI, *Monete Italiane Regionali, Emilia*, seconda edizione, Pavia, sans date mais avec une référence 2007 que nous retenons.

CORRESPONDANCES

Fernando LÓPEZ SÁNCHEZ*, Ruth PLIEGO**

Un *solidus* ostrogothique inédit frappé à Ravenne et pour célébrer la reconnaissance du royaume de Théodoric par Anastase

Un *solidus* inédit et frappé à Ravenne en 498

Récemment, l'un de deux auteurs de ce travail a eu l'opportunité de cataloguer la collection des monnaies pseudo-impériales conservées au département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France[1]. Parmi les nombreux

* Wolfson College, Université d'Oxford, Royaume-Uni.

** Université de Séville, membre du projet de recherche : 'La invención del pagano: Las fronteras de la identidad religiosa en el mundo tardoantiguo' (HAR-2014-51946).

1. Il s'agit de Ruth Pliego, dans le cadre du Programme 'Profession Culture' 2016. Nous remercions le personnel du département des monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France, en particulier sa directrice Frédérique Duyrat, de nous avoir facilité la publication de cette monnaie.

inédits que l'on y a découvert, on voudrait attirer l'attention des lecteurs sur un *solidus* qui nous semble particulièrement intéressant. Cette monnaie provient de la collection Rothschild (no 794), et il présente à l'avers la légende D N ANASTA-SIVS PP AVG, entourant la représentation habituelle de cet empereur, c'est-à-dire son buste de trois quarts de face avec un casque avec un plumet, une cuirasse à l'épaulière cloutée et un diadème perlé aux rubans aux extrémités bouletées. L'empereur tient de la main droite la lance placée sur l'épaule et de la gauche un bouclier orné d'un cavalier galopant vers la droite, terrassant un ennemi (stylisé). Au revers, la légende VICTORI-A AVCCCA // COMOB encercle le type de Victoire debout, casquée et à gauche, tenant une longue croix de la main droite. Une étoile à huit rais est aussi figurée dans le camp à droite. Le *solidus* a un poids de 4,45 g, un diamètre de 20,2 mm et un axe à 6 h (figure 1).

Figure 1 - *Solidus* ostrogoth au type de revers inédit (BnF).

On admet de nos jours que Baduila / Totila produisit des *solidi* au nom d'Anastase dans l'atelier de Ticinum en 541-552[2]. Néanmoins, les *solidi* au nom d'Anastase du temps de Théodoric sont bien différents de ceux plus « barbares » frappés par Baduila / Totila, caractérisés aussi, et généralement, par une légende d'exergue CONOT, COMOT, CONOI ou CONOIT. Notre monnaie peut donc être considérée sans ambigüité comme étant frappée par le roi Théodoric, puisque la formule PP (*Perpetuus*) à la place de PF (*Pius Felix*) dans la titulature de l'avers est typique des séries de Milan, mais aussi de la première émission à Ravenne en 497-498[3]. Le style du casque du buste à l'avers, parfaitement hémisphérique, est pour autant bien caractéristique de l'atelier de Rome, aussi bien que la petite boucle représentée au dessus de la main droite qui soutient la lance. De même, on peut noter que VICTORIA AVCCCA // COMOB est une légende de revers bien documentée pour les *solidi* de l'atelier de Rome frappés juste après l'année 497 (figure 2)[4]. Par ailleurs, Rome est le seul atelier italien à avoir des séries monétaires qui ne comportent pas sous le règne de Théodoric une marque ou monogramme quelconque. En outre, il faut signaler que cet atelier inscrit d'habitude COMOB sur l'exergue au lieu de CONOB, pour les nos 4-8 du catalogue de Metlich 2004, et pour toute la période 491-498[5], comme on peut le voir sur notre *solidus*.

2. Baldi 2014, no 44 et Metlich 2004, p. 33-34 qui émet des doutes sur le caractère ostrogothique de ces émissions.
3. Metlich 2004, p. 87, no 15. *Perpetuus* et *Augustus* sont des titres utilisés uniquement par l'empereur, Moorhead 1992, p. 47, alors que *Pius* est utilisé aussi par les *reges*. Ainsi, Théodoric se dit *Pius* dans le médaillon de Senigallia frappé à Rome, Baldi 2014, p. 11.
4. Baldi 2014, p. 13, no 47 ; Metlich 2004, p. 85, no 8.
5. Baldi 2014, p. 12-13 et Metlich 2004, p. 84-85, Voir aussi Fagerlie 1967, p. 67-68.

Finalement, le casque athénien tout à fait spécifique gravé sur la figure de Victoire au revers est similaire à celui qui est représenté sur les séries ostrogothiques INVICTA ROMA[6]. On peut discuter si cette Victoire adopte les habitudes de l'atelier de Rome pour indiquer que cette ville est l'atelier de production ou non, mais il n'y a pas de doute sur la volonté du graveur de vouloir octroyer un plus de « romanité » au *solidus* qui nous intéresse. Le style très soigné de la figure de Victoire et ses ailes, plus arrondies au dessus que d'habitude, concordent très bien aussi avec la figuration et le style des *solidi* produits à Rome vers 497-498.

Figure 2 - *Solidus* de Théodoric. Rome. 497-498. Metlich n° 8
(Trustees of the Bristish Museum, 1867.0101.1011, 4,44 g, axe à 6 h).

Or, et en dépit de tous les arguments qui lient notre *solidus* avec l'atelier de Rome, cette attribution n'est pas assurée. À l'avers, la titulature abrégée de *Perpetuus* (PP), on l'a déjà signalé, n'a jamais été répertoriée pour cet atelier. Au revers, la seule césure présente sur notre *solidus* et sur le mot VICTORIA (VICTORI-A) n'a rien à voir avec la double césure (VICTOR-I-A), apanage exclusif de l'atelier romain vers 497-498. Un autre signe, considéré à priori aussi typique de Rome, tel que la petite boucle sur la main droite de l'avers, n'est pas non plus une caractéristique exclusive de ce lieu de production. Et pour ce qui est du portrait de la Victoire avec le casque typique de Rome au revers, E. Arslan a démontré très bien que cette symbolique peut être liée au royaume ostrogothique (« Rome » en tant qu'empire d'Occident) plutôt qu'à l'atelier monétaire de l'*Urbs*[7]. De fait, la formule PP dans la titulature, autant que la boucle sur la main droite à l'avers peuvent être davantage liés à Ravenne qu'à Rome et concernent les années 497-498. Et on peut suivre un raisonnement similaire pour la césure VICTORI-A ou le casque « romain » au revers.

L'atelier de Ravenne avait aussi l'habitude en 497-498 de placer sur l'exergue, et à la fin de la formule COMOB ou CONOB[8], un B exagéré et très allongé. Ce B allongé se trouve aussi bien sur le *solidus* de la BnF que sur les *solidi* ravennates de Théodoric trouvés en Scandinavie ou conservés au British Museum[9]. Le style des rubans partant du diadème du casque de la BnF rassemble aussi plutôt aux *solidi* de Ravenne qu'aux monnaies romaines. Certes, la présence de la marque d'atelier de Ravenne (RV ligaturées) sur le champ à gauche et celui du monogramme de Théodoric (Θ ou THR) après la légende du revers semblent constituer un obstacle à une identification du *solidus* de la BnF avec les frappes en or de Ravenne en 497-498. Or, cet obstacle disparait si l'on considère que le *solidus* de la BnF peut appartenir à une émission inconnue

6. Baldi 2014, p. 53-54 pour les différentes perspectives, chronologies et ateliers qu'on été liés à ces émissions énigmatiques.
7. Arslan 1978, p. 40-41, note 83 ; Arslan 2011, p. 376.
8. Baldi 2014, p. 17, nos 62-63 ; Metlich 2004, p. 87, nos 15-16.
9. Fagerlie 1967, p. 68, nos 704-705, pl. XXVIII et XXXI ; BM nos 1863.0711.17 et 1904.0403.1.

jusqu'à présent. Cette émission aurait été contemporaine des séries romaines qui effacèrent tout monogramme et marque d'atelier après 497[10]. On peut ainsi dire que cette série serait « METLICH 2004, nº 16 b » même si Metlich n'avait pas prévu l'existence des *solidi* suivant les numéros 15 (figure 3) et 16 de son catalogue[11]. En tout cas, il nous semble que la monnaie de la BnF peut même avoir précédé les émissions romaines sans monogramme (METLICH 2004, nº 8) et avoir été conçue en dehors des frontières italiennes. La problématique liée aux origines et à la dispersion de ces séries romano-ravennates nous conduit ainsi à la deuxième partie de notre recherche sur ce remarquable exemplaire.

Figure 3 - *Solidus* de Théodoric au nom d'Anastase, Rome, 497-498, Metlich nº 15 (Ex Gorny & Mosch sale 102, 2000, 657).

Anastase reconnaît Théodoric en 497 et le sénateur Festus arrive à Ravenne en 498 en annonçant cette nouvelle

Sans l'analyse numismatique précédente, on aurait pu, peut-être, songer à une production romaine du *solidus* de la BnF afin de fêter le seul *adventus* de Théodoric dans la cité de Rome en 500[12]. Néanmoins, et comme on l'a signalé, la séquence numismatique établie pour les émissions ravennates et romaines suggère plutôt que cette monnaie a été produite à Ravenne à une date un peu antérieure, vers 497-498. On a aussi vu que E. Arslan a démontré comment le casque de Rome représenté sur les séries ostrogothiques INVICTA ROMA fait plutôt référence au royaume des Amales en Italie – dont Ravenne est la capitale –, qu'à la cité de Rome comme lieu de production. De cette manière, et même si « Rome » est la cité que le graveur monétaire semble avoir figuré au revers du *solidus* de la BnF (figure 4), il paraît que cette représentation constitue une allégorie du royaume des Ostrogoths, voire de tout l'empire d'Occident[13]. Ayant mis en évidence le lieu de production et la chronologie de notre *solidus*, il nous reste à déchiffrer pour quelles raisons l'on a produit ce type de revers unique parmi les émissions ostrogothiques.

10. BALDI 2014, p. 13, nº 47 ; METLICH 2004, p. 85, nº 8.
11. La collection des monnaies ostrogothiques de la BnF n'est pas incluse dans le catalogue de METLICH 2004. Aucune monnaie n'est similaire non plus chez BZ3.
12. La narration complète de l'*occursus* qui eut lieu cette année est fournie par l'Anonymous Valesianus 65, lequel assure que *cui papa Symmachus et cunctus senatus vel populus Romanus cum omni gaudio extra urbem occurrentes*. Théodoric visita aussi très dévotement le tombeau de St. Pierre, comme s'il était un catholique convaincu, et pour faire plaisir à l'aristocratie romaine. En outre, il prononça une *adlocutio* dans la plus pure tradition romaine et il célébra des jeux au cirque, Anon. Val. 66-7, V. Fulg 13.27. Voir aussi LEJDEGÅRD 2002, p. 30-31 et HAHN 1973, p. 79.
13. Les séries *Invicta Roma*, qui furent émises aux temps des rois ostrogoths Théodoric et Athalaric, ne peuvent pas être liées avec certitude au Sénat et la cité de Rome. Voir ARSLAN 1978, p. 40-41, note 83 ; ARSLAN 2011, p. 376.

Figure 4 - Agrandissement de la tête de Victoire
avec casque athénien, Rome (BnF).

On peut noter au sujet du caractère extraordinaire de la figuration d'une Victoire similaire à celle frappée par la cité de Rome, qu'il y a aussi des *solidi* constantinopolitains au nom d'Anastase qui représentent une Victoire ailée différente de celle qui est habituellement dessinée sur ce type monétaire. Ainsi, l'on peut voir par exemple sur le *solidus* aux légendes DN ANASTASIVS PP AVG et VICTORIA AVCCCA // COMOB, et présenté aux enchères le 30 avril 2008 par la maison numismatique CGB (Monnaies 34, Lot 1083, 30), un *stemma* sur la tête de la Victoire au lieu du chignon qu'y est figuré habituellement (figure 5). Le *stemma* était une couronne impériale à l'époque romano-byzantine : c'était une sorte de caisse d'or remplie de pierres précieuses et de perles. On voit même sur ce *solidus* l'un des deux *praipendoulia* qui tombent depuis cette *stemma* et qui caractérisent toujours cette sorte de couronne, apanage exclusif des empereurs et des impératrices byzantins (figure 6)[14]. Le catalogue de référence pour les émissions d'Anastase, écrit par A. R. Bellinger et pour Dumbarton Oaks en 1966 (DOC 1) ne divise les *solidi* d'Anastase au type de la Victoire qu'en deux groupes : avec une longue croix pour les exemplaires d'avant 498, ou avec une longue croix chrismée pour ceux qui furent produits après 498. D'après cette division, le type à la Victoire avec le *stemma* impérial est compris par CGB 34 comme une variété de DOC 1, p. 5, nº 3, sa période d'émission étant placée entre 491 et 498. Néanmoins, et contre cette interprétation un peu trop simpliste, il y a plusieurs raisons qui font pencher pour une date de production située aux environs des années 497-498.

Figure 5 - *Solidus* d'Anastase (CGB 34, Lot 1083, 30 avril 2008, DO 1, p. 5, nº 3 var).

Figure 6 - Agrandissement de la tête de Victoire avec *stemma* et *praipendoulia* (Constantinople). Détail du *solidus* précédent (figure 5).

14. DOC III / I, p. 127-130 ; Dawson 2015, p. 37-39.

Mis à part la cité de Rome, qui est caractérisée habituellement par un casque athénien, les allégories des cités (*tychés*) sont distinguées d'habitude dans le monde romano-byzantin grâce aux couronnes murales placées sur leurs têtes. C'est le cas, par exemple, de la figuration de Constantinople sur beaucoup de *solidi* dès le IVe siècle[15]. Or, sur notre monnaie d'Anastase, CGB 34, Lot 1083, le graveur a fait figurer une couronne impériale sur la Victoire, laquelle, suivant les conventions de la hiérarchie impériale, semble représenter Constantinople comme l'impératrice des cités. Cette image de Constantinople en tant que cité directrice du monde romain ne trouve pas pour autant son sens complet si l'on ne la met pas en relation avec Rome, capitale jusqu'en 476 d'un empire différent mais presque d'égale importance avec celui d'Orient. Rome et Constantinople sont montrées soit côte-à-côte, dès Constance II (337-361) et sur des *solidi* impériaux d'inspiration constantinopolitaine, soit de manière séparée sur beaucoup d'émissions italiennes et orientales du Ve siècle. La frappe de ces monnaies symboliques ne fut jamais anodine pour autant et répondit à une volonté d'union des deux empires à certaines périodes[16].

Certes, la terminologie utilisée dans les lettres ostrogothiques de la première moitié du VIe siècle définit à la fois le royaume ostrogothique et l'empire byzantin comme deux *res publicae* ou *regna* égaux[17]. *Utraeque res publica* et *Romana regna* étaient des concepts largement utilisés dans les cercles palatins italiens à partir de l'an 497-498, afin d'associer les deux entités politiques de l'Empire et le royaume ostrogothique[18]. Néanmoins, et malgré la perte des accords par lesquels Byzance et Ravenne s'allièrent à partir de 497-498, il semble que l'empereur Anastase ne considéra jamais Théodoric comme un égal, mais comme un simple roi client[19]. Les cercles palatins italiens pouvaient imaginer une relation égalitaire entre ces deux entités politiques[20], mais pour Anastase et ses successeurs Constantinople avait la mainmise sur la politique internationale. La coopération des Ostrogoths avec Byzance dépendait donc de la bienveillance impériale et des subsides orientaux. Dans ce contexte, il semble donc pertinent d'imaginer que la gravure des deux Victoires ravennate et constantinopolitaine répondit à une initiative coordonnée des graveurs appartenant à la cour d'Anastase, et non à celle de Théodoric.

Le caractère extraordinaire et la grande qualité du *solidus* ravennate à la tête de Rome, ainsi que sa probable relation avec le *solidus* constantinopolitain à la tête impériale, renforce la thèse de son appartenance à une courte émission pour célébrer le rapprochement entre Ravenne et Constantinople en 497-498. Les aristocrates et les sénateurs italiens étaient nombreux à cette époque à être influents à la fois à

15. La personnification de Constantinople peut porter parfois un casque athénien, comme celui qui caractérise la cité de Rome. Cela est dû sans doute au fait que Constantinople était considérée comme une deuxième Rome.
16. C'est sans surprise qu'à partir de 472 ce type monétaire se répand dans les ateliers italiens, et coïncide avec la disparition des empereurs italiens après Anthemius, López Sánchez 2015. Les variétés de cet empereur, ou d'Olybrius, ne sont pas non plus sans intérêt, López Sánchez 2002.
17. Cass. Var. 1.1.3, 1.1.5, 10.21.2, Moorhead 1992, p. 44.
18. Voir Jord., *Rom.* 375, Nov. Just., *App.* VII 11, Oros *Adv. Pag.* VII 36.1, *De Caes.* 48, 20, Cassi, *Var.* I, 1, 3-5, Var. VIII 1, 5.
19. Moorhead 1992, p. 48-51 ; Vitiello 2014, p. 68.
20. Moorhead 1992, p. 41-48.

la cour de Théodoric tout autant qu'à celle de Constantinople[21]. Parmi ces aristocrates italiens, Flavius Rufius Postumius Festus fut le seul à avoir été nommé *consul ordinarius* (472) avant la disparition de l'empire d'Occident (476)[22], et plus tard avec Odoacre[23]. Ce fut justement ce dernier qui réussit à faire la paix entre Théodoric et l'Empire en 497, puis ramena à Ravenne en 498 les robes et les ornements impériaux qu'Odoacre avait expédiés à Constantinople en 476[24]. Il avait déjà été *caput senati* en 490 et il le fut à nouveau en 498-502, après son retour en Italie[25]. Lors de sa deuxième ambassade à Constantinople en 497 Festus avait aussi travaillé en faveur de l'union religieuse entre le patriarche de cette cité et le pape de Rome, séparés dès l'apparition du *Henotikon* de Zénon quelques années auparavant. Festus était proche du pape Anastase II (496-498)[26] et soutint Laurentius, un candidat à cette dignité[27]. Festus, Anastase II et Laurentius étaient des hommes prêts à accepter les orientations religieuses suivies par l'Église et la cour de Constantinople, et il est logique de penser que des graveurs monétaires impériaux voyagèrent à Ravenne en 498 et furent ensuite incorporés à l'entourage de Festus. Cette hypothèse rend ainsi logique l'assimilation de Rome et du règne ostrogothique à la Victoire soutenant la longue croix dans le *solidus* frappé à Ravenne en 498. Ce type monétaire avait été associé à l'empire d'Orient dès sa création en 421-422[28], et sa production en Italie avait rythmé les périodes d'influence constantinopolitaine dans la région au cours du Ve siècle. Sa copie « romaine » en 498 peut donc être considérée, une fois de plus, comme l'importation d'un modèle oriental. Cette adaptation signalait non seulement la reconnaissance de la nouvelle position de Théodoric en Occident par Anastase, mais aussi sa disposition à partager ses graveurs, et probablement son or, avec le roi ostrogoth[29].

Bibliographie

Arslan 1978 : E. Arslan, *Le Monete di Ostrogoti, Longobardi e Vandali, Catalogo delle Civ.Racc. Num. di Milano*, Milano, 1978.

Arslan 2011 : E. Arslan, La produzione della moneta nell'Italia Ostrogota e Longobarda, dans L. Travaini (cur.), *Le zecche italiane fino all'Unità*, Roma, 2011, p. 367-413.

Baldi 2014 : E. Baldi, *Ostrogothic Coins in the British Museum*, London, BMP, 2014.

BZ3 : W. Warwick, *Catalogue of the Coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards and of the empires of Thessalonica, Nicaea and Trebizond in the British Museum*, London, BMP, 1911.

21. Carrozo 2010 ; Radtki 2015.
22. Fl. Rufius Postumius Festus 5, PLRE 2, p. 467-469, Cass. *Var.* 1.15.1, Anon. Val. 11.53, *Lib. Pont.* 53.5.
23. Moorhead 1992, p. 209 ajoute aussi que Laurence, le candidat de Festus pour la papauté, a pu être allé à l'une de ses propriétés nommée *Castrum Lucullanum,* où l'empereur déposé Romulus Augustule fut envoyé en résidence surveillé par Odoacre, Anon. Val. 38, Jord. *Get.* 242, Marcellinus, *Chron. s.a.* 476.
24. Anon. Val. 12.64, *facta pace cum Anastasio imperatore per Festum de praesumptione regni, et omni ornamenta palatii, quae Odovacer Constantinopolim transmiserat, remittit*, Voir aussi Theod. Lect. *Epit.* 461, Theoph. AM 5992, Moorhead 1992, p. 130.
25. Moorhead 1992, p. 36.
26. Moorheard 1992, p. 38, 56.
27. Theod. Lect. *Epit.* 461, Theoph. AM 5993, *Lib. Pont.* 53.3.
28. Holum 1973, p. 163.
29. Fischer, López Sánchez 2016.

Carrozzo 2010 : M. A. Carrozo, *Journeys to Byzantium? Roman Senators Between Rome and Constantinople*, Master's Thesis presented in partial fulfillment of the requirements for the Degree Master of Arts in the Graduate School of The Ohio State University. Thesis Committee: Kristina Sessa, Advisor, Timothy Gregory, Anthony Kaldellis, Ohio, 2010.

CGB 34 : S. Gouet, N. Parisot, M. Prieur, L. Schmitt, *Monnaies 34 Monnaies Antiques, Grecques, Romaines, Byzantines, Gauloises, Gallo-Romaines et Mérovingiennes*, Paris, 2008.

Dawson 2015 : T. Dawson (illustrations by G. Sumner), *By the Emperor's Hand. Military Dress and Court Regalia in the later Roman-Byzantine Empire*, Frontline Books, Barnsley, 2015.

DOC I = A. R. Bellinger, *Catalogue of the Byzantine coins in the Dumbarton Oaks Collection and the Whittemore collection, I, Anastasius I to Maurice (491-602),* Dumbarton Oaks, Trustees for Harvard University, Washington DC, 1966.

DOC III / I = Ph. Grierson, *Catalogue of the Byzantine coins in the Dumbarton Oaks Collection and the Whittemore collection, I, part III, Leo III to Nicephorus III (717-1081)*, Dumbarton Oaks, Trustees for Harvard University, Washington DC, 1973.

Fagerlie 1967 : J. M. Fagerlie, *Late Roman and Byzantine Solidi found in Sweden and Denmark.* Numismatic Notes and Monographs, 157, New York, 1967.

Fischer, López Sánchez 2016 : S. Fischer, F. López Sánchez, Subsidies for the Roman West? The flow of Constantinopolitan solidi to the Western Empire and Barbaricum, *Opuscula. Annual of the Swedish Institutes at Athens and Rome*, 9, 2016, p. 249-269.

Hahn 1973 : W. Hahn, *Moneta Imperii Byzantini.* Vol 1, *Von Anastasius I. bis Justinianus I (491-565)*, Vienna. Verlag der Osterreichischen Akademie der Wissenschaften, 1973.

Holum 1977 : K. G. Holum, Pulcheria's Crusade A.D. 421-22 and the Ideology of Imperial Victory, *GRBS*, 18, 1977, p. 153-177.

Lejdegård 2002 : H. Lejdegård, *Honorius and the city of Rome. Authority and legitimacy in late antiquity*, Uppsala Universitet, Department of Archaeology and Ancient History, Uppsala University, 2002.

López Sánchez 2002 : F. López Sánchez, Le monnayage d'Olybrius ou l'affirmation de l'Occident face à l'Orient, *Cahiers numismatiques*, 153, 2002, p. 31-43.

López Sánchez 2015 : F. López Sánchez, Los 498 sólidos de Sovana y la *Schola Palatina* italiana del siglo V (402-476 d. C.): financiación bizantina, enemigo vándalo y apoyo godo, dans in E. A. Arslan, M. A. Turchetti (éd.), *Il Ripostiglio di San Mamiliano a Sovana (Sorano-GR): 498 solidi da Onorio a Romolo Augusto.* Con allegato il DVD con tutti i testi del volumen in PDF e con le scansioni di tutte le monete del ripostiglio *Sovana*, Spoleto, Fondazione Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo, 2015, p. 145-162.

Plre 2 : A. H. M. Jones, J. R. Martindale, J. Morris (eds.), *The Prosopography of the Later Roman Empire Volume 2*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, p. 467-469.

Metlich 2004 : M. A. Metlich, *The Coinage of Ostrogothic Italy,* and *A Die Study of Theodahad Folles, by E. A. Arslan and M. A. Metlich*, London, Spink, 2004.

Moorhead 1992 : J. Moorhead, *Theoderic in Italy*, Oxford, Oxford University Press, 1992.

Radtki 2015 : Ch. Radtki, The Senate at Rome in Ostrogothic Italy, dans J. J. Arnold, M. Bjornlie, K. Sessa (eds.), *A companion to Ostrogothic Italy*, Leiden / Boston, Bril, 2016, p. 121-146.

RIC 10 = J. P. C. Kent 1994. *The Roman Imperial Coinage, vol. X. The divided Empire and the fall of the Western parts A.D. 395-491*, London.

Vitiello 2014 : M. Vitiello, *Theodahad. A Platonic King at the Collapse of Ostrogothic Italy,* Toronto / Buffalo / London, University of Toronto Press, 2014.

Martial FRAYSSE*

Identification de l'atelier d'un *triens* d'or mérovingien de la collection de l'abbé de Jobal

Le 30 mai 2015 étaient dispersés à Paris plus de 60 *triens* d'or mérovingiens provenant de la collection de l'abbé de Jobal[1]. Constitué avant 1781, date du départ de l'abbé pour la Martinique, ce magnifique ensemble dont les exemplaires ont été décrits dans les principaux ouvrages de référence du XIXe et du XXe siècle tels la *Description* de Belfort[2] ou le *Manuel de numismatique* de Blanchet et Dieudonné[3], comportait plusieurs monnaies décrites par l'expert de la vente comme issues d'un atelier non identifié « aucun lieu connu existant aujourd'hui ». C'était le cas du lot no 52 (figure 1).

Figure1 - Lot no 52 collection de Jobal (échelle aléatoire).

Description de la monnaie

Seules les bases des lettres sont visibles, laissant des interprétations dans leur lecture.

Tiers de sou d'or, monétaire SAVOLVS, poids 1,14 g

CAVLLEDVN Buste diadémé à droite.

R/ SAVOLVSMO Croix latine bouletée cantonnée d'un N à gauche et d'une croix à droite.

Belfort 6117 cet exemplaire.

Cette monnaie possédait encore son étiquette d'origine (figure 2) écrite par l'abbé de Jobal.

Figure 2 - Étiquette manuscrite de l'abbé de Jobal.

L'abbé y décrit ainsi la monnaie :

CAVCICAV M

R/ NAVOLVSI une S horizontale

Il attribue cette monnaie à Choisy (-au-Bac) et on peut lire au revers de l'étiquette : « Choisi prés de Compiègne ancien château royal, comme luxovco monasterio, l'A est transposé, c'est Cauciacum ».

* martial.fraysse@wanadoo.fr

1. Orne Enchéres, Paris salle Rossini, Collection abbé de Jobal, 30 mai 2015, lot 52.
2. Belfort 1894, p. 316, 6117. Monnaie citée Tome I, p. 421.
3. Blanchet, Dieudonné 1912-1936, tome I, p. 274.

Cette attribution liée à une mauvaise lecture de la légende, n'a jamais été reprise et c'est A. de Barthélémy, qui, par le dessin (nº 3414) qu'il en avait effectué lors de la visite de la collection du comte Gaston de Lambertye, est à l'origine de la lecture telle que nous la connaissons. La monnaie est répertoriée dans la *Description* de Belfort sous le nº 6117, avec la légende CAVLLEDVH, puis CAVLLEDVN, en mentionnant la provenance de l'abbé de Jobal.

Identification de l'atelier

C'est avec l'aide du point de vue du linguiste exposé par Jean-Pierre Chambon et la méthodologie qu'il a élaborée que l'atelier a été identifié[4]. Quatre critères ont été appliqués à chaque hypothèse : les critères numismatiques, les critères linguistiques, les critères probabilistes, les critères référentiels portant sur la typologie des lieux. Les critères numismatiques sont fondés sur la lecture de la monnaie, conforme à la description du catalogue et de la *Description* de Belfort 6117, le lieu d'émission du *triens*, au milieu du VIIe siècle, est Caulledun.

Caulledun est un nom pré-romain d'origine gauloise composé dont le second terme est *duno-* « forteresse, lieu élevé ». Il semble désigner l'enceinte de la forteresse, l'enceinte du lieu élevé. Sur la localisation du lieu d'émission, nous ne disposons que de l'hypothèse de l'abbé de Jobal, malheureusement erronée et peut être influencée par le lieu de découverte qu'il ne nous a pas transmis. Les critères linguistiques permettent, en suivant la méthode de Jean-Pierre Chambon, de déterminer la forme actuelle attendue en Gaule romane à partir de *Caulledunum : Chaudun* ou *Caudun.*

Une recherche dans la nomenclature de la carte au 1/25 000e de l'IGN[5] fait apparaître deux continuateurs possibles de *Caulledun* : *Chaudun* dans l'Aisne près de Soissons et *Chaudun* dans les Hautes-Alpes près de Gap. Ces deux identifications possibles trouvent confirmation dans les formes médiévales des deux toponymes : *Caldunum* (1100), *Caudunum* (1147), *Chaldun* (1157), *Caldun* (1184) cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons, *Caldunum* (1179) cartulaire de l'abbaye Saint-Jean des Vignes de Soissons, *Chaudunum* (1184) pour le Chaudun de l'Aisne[6] ; *Caudunum* (1188), *Chaudunum* (1198) pour le *Chaudun* des Hautes-Alpes[7]. Lequel de ces deux sites correspond au lieu d'émission de notre monnaie ?

L'hypothèse des Hautes-Alpes peut être rapidement écartée, en effet il semble que le toponyme *Caudunum* est ici utilisé plus comme la description d'un « lieu élevé ». « Le village de Chaudun serait de création relativement récente. La fondation de la commune serait due à des bergers transhumants qui, venant toutes les années passer leur été dans les montagnes, auraient fini par s'y établir à demeure fixe et se seraient partagé ces maigres côteaux. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que chaque famille avait un coin de terre dans chaque quartier du territoire de la commune. Diverses pièces, du XVe siècle se trouvent aux archives départementales (fonds du chapitre de Gap), la plupart ont rapport au droit de pulvérage des troupeaux venant de Provence. Le fief de Chaudun appartenait de temps immémorial au chapitre

4 Chambon 2001.
5. *Dictionnaire des toponymes de France*, Bouffémont, CDIP, s.d.
6. Matton 1871.
7. Roman 1884.

de la cathédrale de Gap, confirmé par Frédéric II en 1238 »[8]. Le cirque de Chaudun, où se situait la localité, est un lieu difficile d'accès, coupé du reste de la commune de Gap six mois de l'année, le cirque constitue au sens propre une enceinte d'un lieu élevé.

L'hypothèse de l'Aisne semble être étayée par de nombreux arguments. Si l'on tente de reconstituer l'histoire de Chaudun, nous avons plusieurs sources exploitables notamment les cartulaires des abbayes Notre-Dame de Soissons et Saint-Jean des Vignes. En effet le cartulaire de Saint-Jean des Vignes nous apprend que Chaudun était un lieu déserté au XIe siècle : « La situation difficile de Chaudun, placé le long de la voie Soissons-Meaux, est dépeinte dans un texte de 1100 qui délimite les droits respectifs des abbayes de Notre-Dame de Soissons et de Saint-Jean-des-Vignes sur le village. La charte épiscopale qui rapporte l'affaire qualifie Chaudun de simple *locus* et rappelle son passé : « cet endroit (*locus*) qui était autrefois un village ou, plus certainement, une exploitation agricole (*villa*) mérovingienne, avait été presque réduit à la solitude tant par la négligence des hommes que par leurs dévastations ». Étant donné la position de Chaudun sur le plateau soissonnais à bonne distance de la forêt, on peut penser que la friche, plutôt que les bois, a progressivement repris ses droits au sein d'un domaine monastique tombé à l'abandon à la fin du XIe siècle »[9].

Nous apprenons également que des nombreuses possessions des deux abbayes, seul Chaudun est lieu de Justice, de perception de la dîme, des taxes, rentes, forêts et terres. Ce lieu particulier a donc une vocation fiscale reprise sûrement de l'antériorité des droits tout à fait compatible avec le siège d'un fisc mérovingien[10]. Pourtant la proximité de Soissons, cité importante serait un contre argument, mais Grégoire de Tours dans l'*Histoire des Francs*[11] nous apprend que le fisc de la cité de Soissons avait été démembré par Childebert II au profit d'un de ses favoris Godin, qui l'ayant trahi décida Childebert II à donner son fisc sur les terres proches de Soissons à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. La frappe de la monnaie par un tel lieu de perception est comparable à Solignac donné par Dagobert à saint Éloi, atelier monétaire tout proche de Limoges[12].

Sur la négligence des hommes et leurs dévastations, c'est Gerbert d'Aurillac qui cite dans la lettre 199 rédigée sous forme de pétition commune avec différents évêques dont celui de Soissons, contre un comte dont le nom nous est inconnu (sauf sa première lettre G) dont les ravages et spoliations dans la région mettait en péril la population et les moines qui exploitaient les terres[13].

Pour compléter ces arguments, l'article de Bernard Ancien sur la Croix des amoureux (carrefour de Chaudun) nous rappelle la description d'un monument funéraire daté des années 700 par le Chanoine Cabaret[14] :

> « L'archéologue en quête de sujets de topographie ancienne et de sujets funéraires ferait lui aussi son profit d'une halte à ce qu'on appelle maintenant le « Banc des amoureux ». Grattant la terre sous la croix, il retrouvera renversé le couvercle du sarcophage qu'avait connu Cabaret ; c'est un monolithe plus large à la tête qu'au pied,

8. *Société d'étude des Hautes-Alpes*, 1er trimestre 1895, 14e année, p. 388-392.
9. Brunel 1897 ; Melleville 1865, t. I, p. 223-224.
10. Sheila *et alii* 1994.
11. Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, Paris, Les Belles Lettres, 1996, t. I, livre V, p. 247-248.
12. Chambon 2001, p. 359-360.
13. Gerbert d'Aurillac, *Correspondance*, Paris, Les Belles Lettres, 1993, t. II, p. 531-533, lettre 199.
14. Chaudun 1968.

long de 2 m 25 et épais de 0 m 70, son dessus est façonné à deux versants, ses côtés sont décorés de sortes de fenêtres géminées. On serait tenté de comparer ce travail avec une « stèle-maison » gallo-belge fort allongée, travail fort ancien certes mais qu'il est difficile de dater, sa vision n'étant que partielle et aucune fouille sérieuse n'ayant été faite. Les tombelles se rencontrent souvent à proximité des voies protohistoriques et le tertre des Amoureux était précisément à la croisée de deux vieilles voies : celle de Soissons à La Ferté-Milon par Longpont, et l'autre d'Est en Ouest qui se dévide en crête de plateau sans traverser d'agglomération depuis Muret jusqu'à Cœuvres. L'origine protohistorique du tertre de Chaudun pourrait donc s'admettre, et l'addition d'un cénotaphe mérovingien ou carolingien n'a pas lieu d'étonner, M. Édouard Salin a donné toute une série d'exemples identiques qui expliquent que la mort appelant la mort, les Germains plaçant les leurs sur ces éminences pensaient qu'il s'agissait de tombes de héros, et qu'il était bon de reposer près d'eux ».

La DRAC de l'Aisne a également confirmé l'occupation protohistorique bronze final / Hallstatt ancien, gallo-romaine (fouilles du carrefour de Cravençon[15], [15]) et mérovingienne de Chaudun sur les cartes archéologiques. Un dépôt monétaire datant du Bas Empire a été également déclaré sur le territoire de la commune.

Conclusion

Si l'on récapitule les indices en faveur de l'identification de Chaudun comme lieu d'émission du *triens* d'or nº 52 de la collection de l'abbé de Jobal, nous avons :

- un lieu dont la légende du triens et la toponymie correspondent ;
- une occupation continue au moins jusqu'au Xe siècle date des troubles dévastant la région et détruisant Chaudun ;
- une reprise par l'abbaye Saint-Jean des Vignes qui y place son fisc sur la région en 1100 laissant penser à une antériorité notamment de l'abbaye Notre-Dame de Soissons qui accepte de partager ses revenus, ce qui est compatible avec un ancien lieu de fisc mérovingien et donc un atelier monétaire.

Les critères d'identification, favorisés également par la rareté du toponyme, confirment la correspondance entre CAVLLEDVN et Chaudun dans l'Aisne.

Bibliographie

Belfort 1894 : A. de Belfort. *Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers publiée d'après les notes manuscrites de Mr Le Vicomte de Ponton d'Amécourt*, Tome IV, Monnaies indéterminées, Supplément, 1894.

Blanchet, Dieudonné 1912-1936 : A. Blanchet, A. Dieudonné, *Manuel de numismatique Française*, 4 vol., Paris, 1912-1936.

Brunel 1897 : G. Brunel, L'implantation des Ordres Religieux de Prémontré, Cîteaux et Fontevrault dans la région de Villers-Cotterêts au XIIe siècle : une réponse à de nouveaux besoins, *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, 1987, XXXII, p. 197-222.

15. *Bilan Scientifique 2004*. Direction Régionale des Affaires Culturelles. Picardie, Chaudun Fouilles du carrefour de Cravançon, p. 22.

CHAMBON 2001 : J.-P. CHAMBON, L'identification des noms d'ateliers monétaires mérovingiens (Arvernie et entours) : points de vue du linguiste, *RN* 157, 2001 p. 347-405.
CHAUDUN 1968 : A. B. CHAUDUN : La Croix des Amoureux, *Société Historique de Soissons*, t. 14, 1968, p. 108-111.
MATTON 1871 : A. MATTON, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1871.
ROMAN 1884 : J. Roman, *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1884.
MELLEVILLE 1865 : M. Melleville, *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, Paris, 1865.
SHEILA *et alii* 1994 : B. Sheila, E. Boyden, C. Maines, *L'environnement des églises et la topographie des campagnes médiévales*, Actes du IIIe Congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989), Caen, Société d'archéologie médiévale, 1994, p. 156-172.

Christophe ADAM*

Réattribution d'un denier de Charlemagne à Metz

Figure 1 - Denier de Charlemagne vente CGB (agrandissement × 2).

Dans un précédent article, je publiais un denier de Charlemagne que j'attribuais à l'atelier de Meaux[1]. Cette monnaie a depuis fait l'objet d'une vente publique[2]. Le vendeur a eu la chance que je n'ai pas eu de pouvoir examiner la pièce en main propre et réattribue cette monnaie a juste titre à l'atelier de Metz. Il en fait la description suivante : CARO/LVS en deux lignes à l'avers et MЄTS sous deux barres d'abréviation au-dessus d'une croisette entre deux tildes. Quoiqu'il en soit, cette monnaie reste inédite.

Bibliographie

ADAM 2016 : C. ADAM, Un denier inédit de Charlemagne frappé à Meaux, *BSFN*, octobre 2016, p. 321.

1. ADAM 2016.
2. CGB, Paris, Vente boutique n° bca_390831.

Gilles PEIGNEY

Types et variétés monétaires non-répertoriés pour le monnayage nivernais des comtes de Nevers

Les recherches menées pour la préparation d'un mémoire de Master 2[1] nous ont amené à étudier 12 collections publiques et 5 collections privées contenant des monnaies féodales de Nevers[2] pour identifier le plus grand nombre possible de types et variétés de ce monnayage. Ceci nous a amené à constater le caractère incomplet et surtout imprécis des répertoires existants[3], sans doute en raison de leur ancienneté et du fait qu'ils réutilisent les mêmes dessins souvent erronés. Depuis J. Subé[4] en 1929 et J. Lafaurie en 1952[5], aucune variété ou type nouveau n'a été répertorié pour ce monnayage.

Nous avons identifié 3 nouveaux types, 24 variétés nouvelles et un pied-fort d'obole inconnu d'un type présenté jusque-là comme incertain. Certaines de ces variétés sont, à notre avis, essentiellement la description exacte de types ou variétés décrits jusque-là de façon erronée. Ces types et variétés ont été intégrés dans un nouveau catalogue typologique du monnayage des comtes de Nevers (catalogue, métrologie, analyses de composition métallique, justifications d'attribution, nouveaux classements chronologiques et considérations sur la circulation et la politique monétaire) que nous préparons pour une publication prochaine. Pour éviter tout double emploi, les justifications de classement chronologique ne sont pas reprises dans le présent article.

Les types et variétés nouveaux sont classés chronologiquement. Les types nouveaux sont illustrés. Les références renvoient dans le cas de l'initiale C. aux Monnaies féodales françaises de E. Caron, dans le cas des initiales P.A. aux Monnaies féodales de France de F. Poey d'Avant, dans le cas de l'initiale S. aux deux articles de H. Sarriau, la date après le S. identifiant l'article concerné, et dans le cas de l'initiale D. aux Monnaies françaises féodales de J. Duplessy[6].

Période d'immobilisation (954-1160 environ)

1. Denier – Fin Xe siècle – Variété de P.A. 2118 – (Musée du Berry) – 1,27 g :
D/ +LODVICVSREX – Fer de faucille, pal accosté de trois points et croisette.
R/ +NEVERNISCIVIT – Croix simple.

1. Peigney 2014.
2. Les collections publiques sont les suivantes : **Paris** (75), Département des Monnaies, Médailles et Antiques de la Bibliothèque Nationale de France, **Clamecy** (58), Musée d'Art et d'Histoire Romain Rolland, **Nevers** (58) Musée de la faïence et Musée Archéologique du Nivernais, **Varzy** (58), Musée Auguste Grasset, **Auxerre** (89), Musées d'Art et d'Histoire, **Sens** (89), Musée de Sens, **Avallon** (89), Musée de l'Avallonais, **Moulins** (03), Musée Anne de Beaujeu et Maison Nantin, **Bourges** (18), Musée du Berry, **Guéret** (23), Musée d'Art et d'Archéologie, **Issoudun** (36), Musée de l'Hospice Saint-Roch et **Châteauroux** (36), Musée Hôtel Bertrand.
3. Caron 1882-1884 ; Duplessy 2004 ; Poey d'Avant 1858-1862 ; Sarriau 1894 ; Sarriau 1899 ; Soultrait (de) 1854.
4. Sube 1929.
5. Lafaurie 1952.
6. Voir dans chaque cas la référence bibliographique en note 3.

2. Obole – Fin Xe-début XIe siècle (?) – **Type nouveau** – (Collection privée) (figure 1) :
D/ +LVDOVICVS – Fer de faucille, pal accosté de trois points et croisette.
R/ +NEVERΠISCIVT – Croix simple.
14 mm, 0,35 g, 10 h.

Figure 1 - Obole immobilisée (agrandissement × 2).

3. Obole – Courant XIe siècle – Variété de P.A. 2120 (Cabinet des Médailles no 293bis) – 0,49 g :
D/ +LODVICVSR ⁝ – Fer de faucille, pal accosté de trois points et croisette.
R/ +NEVERΠISCVT – Croix simple.

Guillaume IV (1161-1168)

4. Obole – **Type nouveau** – Obole de P.A. 2130 et 2131 – (Musée de Clamecy) (figure 2) :
D/ +CO[ ]S•GΓILLEIIO1 – Fer de faucille, II, S et deux points.
R/ +HIΓEIHIS[ ]IIʿJS – Croix simple.
15,3 mm, 0,35 g, 1 h.

Figure 2 - Obole de Guillaume IV (agrandissement × 2).

Mahaut de Courtenay (1222-1226) - (1241-1257)

5. Denier – **Type nouveau** – (Musée de Clamecy) (figure 3) :
D/ +•M•COMITI∽∽A – Pal avec 2 étoiles à 6 rais à gauche avec un annelet intercalé et une fleur de lys à droite.
R/ +NIVERNISCIVIT – Croix pattée.
18,3 mm, 0,81 g, 5 h.

Figure 3 - Denier de Mahaut de Courtenay (agrandissement × 2).

6. Denier – Variété de P.A. 2141 et 2142 – (Musée de Guéret) – 0,83 g :
D/ +M•COMITIꟷꟷA – Pal avec 2 étoiles à 6 rais à gauche et une fleur de lys à droite.
R/ +NIVERNIꟷCIVIT – Croix pattée.

7. Denier – Variété de P.A. 2141 et 2142 – (Musée de Guéret) – 0,72 g :
D/ +•MCOMITIꟷꟷA – Pal avec 2 étoiles à 6 rais à gauche et une fleur de lys à droite.
R/ +NIVERNIꟷCIVIT – Croix pattée.

Eudes de Bourgogne (1257-1266)

8. Denier – **Description exacte de P.A. 2143** – (Cabinet des Médailles nº 306) – 0,82 g :
D/ +O|DOC|OME|ꟷ – Écu aux armes de Bourgogne ancien, brisées d'une bordure engrelée.
R/ +NIVERNENꟷIꟷ – Croix pattée cantonnée d'un croissant versé (et non vers le bas) au 4.

9. Denier – Variété du précédent – (Collection privée) – 0,80 g :
D/ +O|DOC|OME|ꟷ – Écu aux armes de Bourgogne ancien, brisées d'une bordure engrelée.
R/ +NIVERNEINꟷIꟷ – Croix pattée cantonnée d'un croissant versé au 4.

10. Denier – Variété du précédent – (Collection privée) – 0,79 g :
D/ +O|DOC|OME|ꟷ – Écu aux armes de Bourgogne ancien, brisées d'une bordure engrelée.
R/ +NIVERNEIꟷIꟷ – Croix pattée cantonnée d'un croissant versé au 4.

11. Denier – **Description exacte de P.A. 2144** – (Cabinet des Médailles nº 308) – 1,01 g :
D/ +O|DOC|OME|ꟷ – Écu aux armes de Bourgogne ancien, brisées d'une bordure engrelée.
R/ +NIVERNENꟷIꟷ – Croix pattée (et non simple).

Jean-Tristan de France (1266-1270)

12. Denier – Variété de P.A. 2145 – (Musée de Sens) – 0,95 g :
D/ +I•F'⁝REGISFRANCIE – Croix enhendée cantonnée d'un annelet au 2.
R/ +CO⁝NIVERNENSIS – Deux fleurs de lys appointées et deux étoiles à 6 rais, posées en croix.

13. Denier – Variété de P.A. 2145 – (Collection privée) – 0,85 g :
D/ +•IF'⁝REGISFRANCIE – Croix enhendée cantonnée d'un annelet au 2.
R/ +CO⁝NIVERNENSIS – Deux fleurs de lys appointées et deux étoiles à 6 rais, posées en croix.

14. Denier – Variété de S. 1894 – 39 – (Collection privée) – 0,90 g :
D/ +•I•F⁝REGISFRANCIE – Croix enhendée cantonnée d'un annelet au 1.
R/ +CO⁝NIVERNENSIS – Deux fleurs de lys appointées et deux étoiles à 6 rais, posées en croix.

15. Obole – **Description exacte de S. 1894 - 40** – (Cabinet des Médailles nº 311) – 0,38 g :
D/ +•I'•F⁝REGISFRANCIE – Croix enhendée cantonnée d'un annelet au 1.
R/ +CO⁝NIVERNENSIS – Deux fleurs de lys appointées et deux étoiles à 6 rais, posées en croix.

16. Obole – Variété du précédent – (Musée d'Avallon) – 0,34 g :
D/ +•I•F'⁝REGISFRANCIE – Croix enhendée cantonnée d'un annelet au 1.
R/ +CO⁝NIVERNENSIS – Deux fleurs de lys appointées et deux étoiles à 6 rais, posées en croix.

Yolande de Bourgogne (1270-1272)

17. Denier – **Description exacte de C. 176 et D. 767** – (Cabinet des Médailles nº 311a) – 1,07 g :
D/ +•I'•COMITISSA – Croix enhendée cantonnée d'un annelet au 1.
R/ +NIVERNENSIS – Deux fleurs de lys appointées et deux étoiles à six rais, posées en croix.

Robert de Dampierre (1272-1296)

Le monnayage de Robert de Dampierre est unique dans les séries nivernaises en ce qu'il existe de nombreux différents sous forme d'annelets intercalés dans les légendes de l'avers et/ou du revers d'un type de denier (P.A. 2153) et d'un type d'obole (P.A. 2154). Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons essayé d'en identifier le plus grand nombre possible. Nul doute qu'il sera possible de compléter cette liste à l'avenir. F. Poey d'Avant en créant son type de denier 2155 le décrit comme comportant un annelet au-dessus de l'étoile de droite qui à mon avis est un annelet intercalé entre le I et le V de la légende. Aucune autre variété comportant ces différents n'a été répertoriée par ailleurs. En ce qui concerne les oboles, on peut se demander si ces nombreuses variétés en dehors de la nº 27 ne sont pas le fruit d'erreurs de graveurs qui auraient dû placer l'annelet toujours sous les V de ROBERTVS et de NIVERNENSIS.

Deniers – Variétés de P.A. 2153 :

18. Avec annelets entre T et V de ROBERTVS et V et E de NIVERNENSIS (Collection privée) – 0,89 g.

19. Avec annelets sous R de ROBERTVS et R de NIVERNENSIS (Collection privée) – 1,10 g.

20. Avec annelets entre V et S de ROBERTVS et I et V de NIVERNENSIS (Cabinet des Médailles n° 312b) – 0,89 g.

Oboles – Variétés de P.A. 2154 :

21. Avec annelets entre T et V de ROBERTVS et V et E de NIVERNENSIS (Musée de Bourges) – 0,51 g.

22. Avec annelets sous V de ROBERTVS et entre V et E de NIVERNENSIS (Collection privée) – 0,49 g.

23. Avec annelets entre V et S de ROBERTVS et I et V de NIVERNENSIS (Collection privée) – 0,47 g.

24. Avec annelets entre T et V de ROBERTVS et I et V de NIVERNENSIS (Collection privée) – 0,57 g.

25. Avec annelets sous le V de ROBERTVS et sous le V de NIVERNENSIS (Cabinet des Médailles n° 314) – 0,44 g.

26. Avec annelets entre V et S de ROBERTVS et sous le V de NIVERNENSIS (Cabinet des Médailles sans n°) – 0,48 g.

27. Avec annelets au-dessus des dernières lettres des deux légendes (Collection privée) – 0,39 g.

Louis Ier (1296-1322)

28. Pied-fort d'obole – S. 1899 – 1 – (Musée d'Auxerre) (figure 4) :
D/ +LVDOVICVSCOMES – Croix enhendée cantonnée au deux et au trois d'une étoile à six rais.
R/ +NIVERNENSIS – Écu de Flandre brisé d'un lambel, accosté de trois étoiles à six rais, à droite, à gauche et en haut.
15,5 mm, 3,20 g, 8 h.

Ce pied-fort correspond à une obole identifiée par H. Sarriau avec beaucoup de réserves en raison de son piètre état. Son existence est confirmée par ce pied-fort non-répertorié à ce jour.

Les collections publiques qui ont fourni la plupart des nouveaux types (2 sur 3), le pied-fort inconnu et la majorité des variétés (13 sur 24) n'ont certainement pas fini de réserver de belles surprises aux numismates curieux. Un travail similaire pour

tous les monnayages féodaux permettrait sans aucun doute la description de plusieurs centaines de types nouveaux et d'un nombre bien plus grand encore de variétés.

Figure 4 - Pied-fort d'obole de Louis Ier (agrandissement × 2).

Nous tenons à remercier les conservateurs des musées et les particuliers dont nous avons étudié les collections pour leur aide et le large accès qu'ils nous ont donné à celles-ci.

Bibliographie

CARON 1882-1884 : E. CARON, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882-1884.

DUPLESSY 2004 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises féodales*, t. I, Paris, 2004.

LAFAURIE 1952 : J. LAFAURIE, Le trésor monétaire du Puy (Haute-Loire), *RN* 5e série, t. XIV, 1952, p. 59-169.

PEIGNEY 2014 : G. PEIGNEY, *Le monnayage nivernais des comtes de Nevers – 954-1355 – Essai de synthèse historique, économique et numismatique*, Mémoire de Master 2, École Pratique des Hautes Études, préparé sous la direction de Marc Bompaire, 2014.

POEY D'AVANT 1858-1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. I, Paris, 1858-1862.

SARRIAU 1894 : H. SARRIAU, Numismatique nivernaise, *Bulletin de la Société Nivernaise des Arts, Sciences et Lettres*, 1894, p. 1-152.

SARRIAU 1899 : H. SARRIAU, État actuel de la numismatique nivernaise, *Bulletin de la Société Nivernaise des Arts, Sciences et Lettres*, 1899, p. 233-246.

SOULTRAIT (de) 1854 : G. de SOULTRAIT, *Essai sur la numismatique nivernaise*, Paris, 1854.

SUBE 1929 : J. SUBE, Contribution à l'étude de la numismatique Nivernaise, *L'année Nivernaise*, 1929, p. 50-53.

Jean-Claude ALCAMO

Le message politique et religieux de la représentation de la « Vierge Hodigitria » sur le monnayage de Guillaume Ier, roi de Sicile (1154-1166)

Un « buste de la Vierge à l'enfant » ou « Madone à l'enfant » apparaît sur des fractions de follis émises sous Guillaume Ier, roi de Sicile, en 1154-1155 au commencement de son règne. C'est une représentation iconique, de style byzantin, dont il s'agit ici de compléter la description numismatique conventionnelle de manière à identifier, à la fois, l'image représentée et le message dont elle est porteuse dans un contexte de christianisation de l'islam sicilien (figure 1).

Cette christianisation des communautés musulmanes siciliennes – presque un siècle après le début de la conquête par les normands de la Sicile sous domination arabo-musulmane s'impose comme un des traits essentiels de la politique intérieure de Guillaume Ier, dans la continuité de celle de son père Roger II, comte puis roi de Sicile de 1105 à 1154, auquel il succède[1].

Les fractions de follis au « buste de la Vierge à l'enfant » de Guillaume Ier, roi de Sicile

Le monnayage au « buste de la Vierge à l'enfant » du roi de Sicile Guillaume Ier est émis par l'atelier monétaire de Messine. Il s'agit d'un monnayage de cuivre dont le droit est concave et le revers convexe. Il est constitué d'une fraction de follis d'un poids moyen de 1,30 g et d'un diamètre moyen de 15-16 mm (figure 1, nos 1 et 3) et d'une « demi-fraction » d'un poids moyen de 0,65 g et d'un diamètre moyen de 13-14 mm (figure 1, no 2).

De manière uniforme, figurent au droit la mention latine « REX.W[illelmus] » (« Roi Guillaume »), sur deux lignes, et, sur le pourtour en langue arabe, le lieu et la date d'émission : « frappé à Messine l'an cinquante-cinq cent ». L'an 550 de l'Hégire correspond à l'an 1155-1156 de l'ère chrétienne, date de l'ordonnance de création de ce monnayage qui a, probablement, été frappé durant tout le règne de Guillaume Ier. Au revers, est représenté le « buste de la Vierge à l'enfant Jésus », à la droite de laquelle figure la mention MP et ΘV (« *Μετερ Θεού* », « mère de Dieu »), sur deux lignes superposées (figure 1)[2]. Une mention qui ne constitue pas une légende monétaire dans la mesure où elle est indissociable de l'icône représentée et en constitue l'authentification, permettant d'éviter le risque d'une confusion qui pourrait conduire à idolâtrer un faux dieu[3].

L'image monétaire du « buste de la Vierge à l'enfant »

La description conventionnelle numismatique de cette image comme étant le « buste de la Vierge à l'enfant » est insuffisante pour pouvoir en comprendre le message politique et religieux. De manière plus complète, l'image est celle de la Vierge de face représentée à « mi-corps ». Sa tête nimbée est couverte d'un voile qui tombe et recouvre ses épaules. Elle est inclinée vers l'enfant Jésus dont la tête s'inscrit dans un nimbe crucifère. La Vierge le maintient de son bras gauche contre son flanc. La main droite de la Vierge, placée sous le bras droit de l'enfant, est dirigée vers lui. L'enfant tend son bras droit, placé devant la poitrine de sa mère, dans un geste de bénédiction et tient de sa main gauche le rouleau de la Loi (figures 1 et 3).

Cette description permet de rapprocher l'image monétaire de représentations contemporaines, comme celles de l'icône de la Vierge Hodigitria de la chapelle primitive dédiée à la sainte vierge Marie (figure 2, no 1)[4] et de l'absidiole nord du transept à l'intérieur de la Chapelle palatine (figure 2, no 2) à Palerme, de Notre-Dame des Perles (figure 2, no 3) ou de La Vierge à l'enfant de Calatamauro... Les deux icônes précitées de la Chapelle

1. Houben 1999, p. 141-146 ; Nef 2008, p. 237-254 ; Alcamo 2014.
2. Spahr 1976, p. 159, pl. 20, no 99 ; Tarascio 1987, p. 111, no 100 ; Travaini 1995, p. 308-309, pl. 17, no 302 ; Grierson, Travaini 1998, p. 128 et 632, pl. 18, nos 286-289A ; Andrea *et alii* 2013, p. 211-213, no 136 ; Moneta 2010, p. 60, pl. 29, no 755 : l'auteur n'apporte aucun commentaire sur le sens de l'image.
3. Dagron 2007, p. 66-82.
4. Il s'agit de l'actuelle « crypte » de la Chapelle palatine à Palerme. Voir Zoric 2002.

Figure 1 - Fractions de follis de cuivre au « buste de la Vierge à l'enfant », frappées par ordre du roi Guillaume Ier à Messine en 1155-1156 (1 : 15,4 mm, 1,63 g ; 2 : 13,9 mm, 0,82 g ; 3 : 13,5 mm, 1,31 g).

palatine portent la mention explicite MP ΘY HOΔHΓHTPIA (« Mère de Dieu qui indique la voie »), disposée de chaque côté de la tête de la Vierge. Cette représentation iconique de la vierge et de l'enfant Jésus a fait l'objet d'un culte qui se répand en Sicile, peut-être, dès l'époque byzantine et se maintient durant la période arabo-musulmane dans les communautés demeurées chrétiennes, avant de connaître un nouvel essor avec la venue des normands[5].

Le symbolisme de la scène iconique est contenu dans le geste de la main de la Vierge, dirigée vers l'enfant Jésus, qui lui vaut le qualificatif de Vierge Hodigitria, du grec « *Οδηγήτρια* (ΟΔΗΓΗΤΡΙΑ) » : « qui indique la voie » ou « montre le chemin » du salut, celui du Royaume de Dieu que personnifie l'enfant Jésus. L'ensemble de la scène est, peut-être, la transposition en image des versets 14 et 15 du chapitre 10 de l'Évangile de Marc : « [Jésus] leur dit laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas ; car le règne de Dieu est à leurs pareils. Oui, je vous le dis, quiconque n'accueille pas le règne de Dieu comme un enfant n'y entrera pas ». Cette représentation symbolique dont on attribue le prototype à saint Luc, évangéliste[6], suggère une association enfant-royaume de Dieu intelligible aussi des musulmans pour qui l'accession au royaume de Dieu peut s'apparenter à un retour à l'état de pureté natale[7].

5. Andaloro 1995 ; Testa 1995 ; Zoric 2002, p. 117-118 et 141-118 ; Santoro 2008, p. 169-175 ; Salvini 1949, p. 52.
6. *La Bible. Nouveau testament* (introduction de J. Grojean), *Évangile selon Marc*, Paris, 1971, p. 140. Sur les portraits de la Vierge Marie peints par saint Luc voir : (s.n.), *Recherches historiques sur la personne de Jésus-Christ et sur sa famille*, Dijon, 1819, p. 154-188 ; Boespflug 2011, p. 100 et 511 et Dagron 2007 p. 13, 54, 66, 155, 191, 195, 198 et 199.
7. Sur ce sujet voir, notamment, Ibn al-Faqih al-Hamadhani 1973, p. 115-116 : « [...] ; le paradis sera transporté à Jérusalem ; la porte du ciel sera ouverte à Jérusalem ; [Dieu] absoudra ceux qui viendront à Jérusalem, et ils seront dégagés de leurs fautes (et reviendront) comme au jour où leur mère les enfanta... ».

1

2

3

Figure 2 - Représentations siciliennes de la Vierge Hodigitria (1 : « Madone à l'Enfant », fresque murale, 1er quart du XIIe siècle, chapelle primitive du palais des normands, Palerme ; 2 : « Madone à l'enfant », règne de Guillaume Ier, 1154-1166, mosaïque murale, Chapelle palatine, Palerme ; 3 : « Madone des perles », peinture sur bois, XIIe siècle, Palerme, Musée diocésain).

Le message politique et religieux de l'image

Une comparaison des gestes de la main droite de la Vierge et du bras droit de l'enfant Jésus ne laisse aucun doute quant à l'identification de la représentation de la Vierge Hodigitria sur les fractions de follis de Guillaume Ier de Sicile (figure 3). Dans le même sens, il est à noter que son laqab (« surnom honorifique ») en langue arabe, gravé sur ses taris d'or émis à partir de 1154-1155, est « *Al-malik Hhulyalim al-hadi bi-amr Allah* » (« le roi Guillaume, celui qui guide selon la volonté de Dieu » ou « le roi Guillaume, celui qui par la volonté de Dieu guide dans le droit chemin »)[8]. L'icône apparaît comme la transposition en image de ce *laqab* ou, vice versa, le *laqab* la transposition littéraire de l'image, ce qui permet de considérer que sur le plan du message politico-religieux, tari et fraction de follis de Guillaume Ier – comme aussi probablement les fractions de dirham d'argent du même règne[9] –, participent d'un seul et même programme de communication.

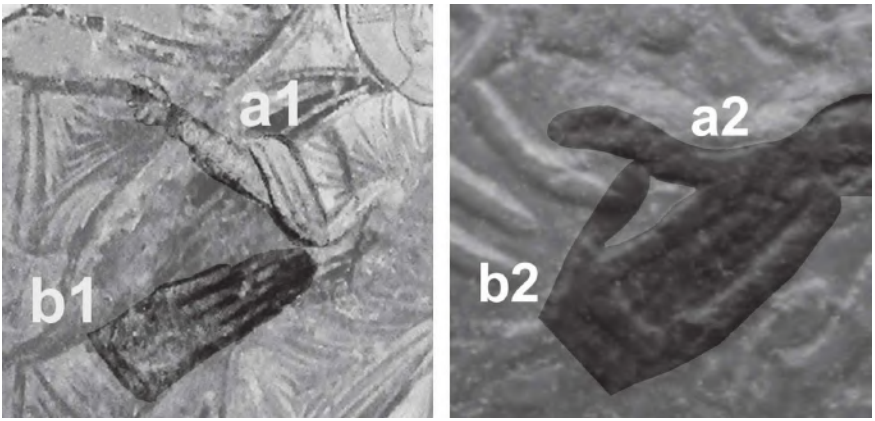

Figure 3 - Extractions comparatives des gestes de la main droite de la Vierge et du bras droit de l'enfant Jésus (a1-b1 : Vierge Hodigitria de la chapelle primitive du Palais des Normands à Palerme ; a2-b2 : fraction de follis no 1 de la figure 1).

Ainsi, dans les deux cas, le monnayage manifeste l'importance qu'accorde Guillaume Ier, à la fois roi et légat apostolique du Saint Siège – l'administration de l'Église catholique sicilienne relevant de sa compétence –, au culte de la Vierge Hodigitria et témoigne de sa politique religieuse, dans la lignée de celle de son prédécesseur. La monnaie participe à l'institutionnalisation du culte de la Vierge

8. Johns 1986, p. 44. Tarascio 1987, p. 112 ; Andrea *et alii* 2013, p. 186-206, nos 119-131.
9. Spahr 1976, p. 158-159, pl. 20, nos 96-97 ; Tarascio 1987, p. 110, no 99 ; Travaini 1995, p. 223-224, pl. 17, no 301 ; Grierson, Travaini 1998, p. 128 et 632, pl. 18, nos 286-289A ; Andrea *et alii* 2013, p. 209-210, nos 134-135.

Hodigitria et prône, vraisemblablement, un message de conversion au christianisme adressé en particulier aux populations de Sicile qui se sont maintenues dans la foi musulmane depuis la fin de la conquête christiano-normande, un demi-siècle plus tôt. La finalité de cette politique réside dans la proclamation de la victoire du Christ sur l'islam et le judaïsme dans l'ensemble de la Sicile[10].

En conclusion, il est important de souligner que la diffusion de l'icône de la Vierge Hodigitria et donc du message de conversion dans la foi du Christ dont elle est porteuse a pour support un monnayage de faible valeur. C'est probablement en vue de favoriser la diffusion de ce message iconique à travers des échanges commerciaux de très faibles montants et d'atteindre ainsi les plus pauvres parmi lesquels les musulmans, dans leur ensemble, sont progressivement relégués.

Enfin, il faut insister sur le fait que les émissions des taris et de ces fractions de follis à la Vierge hodigitria sont parmi les rares témoins matériels du programme politico-religieux du roi Guillaume Ier et du rapport à la sacralité de sa fonction au sein de l'Église de Sicile[11].

Bibliographie

Ahmad 1990 : A. Ahmad, *La Sicile islamique*, Paris, 1990.

Alcamo 2012 : J.-C. Alcamo, Le manteau de Roger II roi de Sicile. Réinterprétation de la symbolique de l'image, *Histoire et images médiévales*, 42, 2012, p. 58-61.

Alcamo 2014 : J.-C. Alcamo, L'étendard du comte Roger de Sicile, *Histoire et images médiévales*, 58, 2014, p. 72-77.

Andaloro 1995 : M. Andaloro, L'Odigitria di Calatamauro e la soglia della pittura paleologa, dans *Federico e la Sicilia. Dalla terra alla corona. Arti figurative e arti suntuarie*, 1995, p. 513-518.

Andrea *et alii* 2013 : A. d'Andrea, C. Andreani, D. Faranda, *Les monete siciliane dai normanni agli angioini*, Castellalto, 2013.

Boespflug 2011 : F. Boespflug, *Dieu et ses images. Une histoire de l'Éternel dans l'art*, Montrouge, 2e édition, 2011.

Dagron 2007 : G. Dagron, *Décrire et peindre. Essai sur le portrait iconique*, Paris, 2007.

Grierson, Travaini 1998 : Ph. Grierson, L. Travaini, *Medieval european coinage*, vol. 14, *Italy (South Italy, Sicily, Sardinia)*, Cambridge, 1998.

Houben 1999 : H. Houben, *Ruggero II di Sicilia. Un sovrano tra oriente e occidente*, Roma / Bari, 1999.

Ibn Al-Faqih Al-Hamadhani 1973 : Ibn Al-Faqih Al-Hamadhani, *Abrégé du livre des pays* (traduit de l'arabe par H. Masse), Damas, 1973.

Johns 1986 : J. Johns, I tittoli arabi dei sovrani normanni di Sicilia, *Bolletino di numismatica*, nos 6-7, 1986

Maurici 2006 : F. Maurici, *Breve storia degli arabi in Sicilia*, 2e édition, Palermo, 2006.

Moneta 2010 : V.G. Moneta, *Santi e monete. Repertorio dei santi raffigurati sulle monete italiane dal VII al XIX secolo*, Milano, 2010.

10. Maurici 2006, p. 137-143 ; Ahmad 1990, p. 71-77 ; Alcamo 2012.
11. Vagnoni 2012.

Nef 2008 : A. Nef, Pluralisme religieux et État monarchique dans la Sicile des xiie et xiiie siècles, dans H. Bresc, G. Dagher, C. Veauvy (dir.), *Politique et religion en Méditerranée. Moyen Âge et époque contemporaine*, Saint-Denis, 2008, p. 237-254.
Santoro 2008 : R. Santoro, *Bizantini. L'eredità culturale in Sicilia*, Palermo, 2008.
Salvini 1949 : R. Salvini, *Mosaici medievali in Sicilia*, Firenze, 1949.
Spahr 1976 : R. Spahr, *Le monete siciliane. Dai bizantini a Carlo I d'Angio (582-1282)*, Zurich / Graz, 1976.
Tarascio 1987 : V. Tarascio, *Siciliae nummi cuphici*, Acireale, 1987.
Testa 1995 : A. Testa, L'affresco dell'Odigitria nella Cappella palatina di Palermo, *Sicilia archéologica*, 1995, p. 125-128.
Travaini 1995 : L. Travaini, *La monetazione nell'Italia normanna*, Roma, 1995.
Vagnoni 2012 : M. Vagnoni, *Le rappresentazioni del potere. La sacralità regia dei Normanni di Sicilia. Un mito?*, Bari, 2012.
Zoric 2002 : V. Zoric, *Arx praeclara quam Palatium Regale appellant*. Le sue origini e la prima Capella della corte normanna, dans F. d'Angelo (dir.), *La città di Palermo nel medioevo*, Palermo, 2002, p. 85-168.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2016

Président : M. Michel Amandry.

Membres présents : Mmes et MM. R. Andurand, F. Arbez, Fr. Beau, S. Berger, M. Bompaire, A. Bourgeois, Fr. Boursier, Chr. Charlet, M. Chauveau, G. Costilhes, V. Drost, J.-P. Garnier, G. Gautier, J. van Heesch, A. Hostein, M. Hourlier, L. Lariche, Ph. Mathieu, J. Meissonnier, S. Nieto-Pelletier, Fr. Pastrone, R. Prot, A. Ronde, L. Stefanini, A. Suspène, S. Valin, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres excusés : Fr. Duyrat, C. Grandjean, P.-O. Hochard, J. Jambu, S. de Turckheim-Pey.

BSFN

Le président soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance de juin 2016 (*BSFN* 71-6). Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Candidatures

Une nouvelle candidature est présentée, celle de M. Pierre Assenmaker, de Durbuy (Belgique), parrainée par MM. Arnaud Suspène et Pierre-Olivier Hochard.

Élections

La candidature présentée lors de la séance d'octobre est soumise au vote de l'assemblée. M. Guillaume de Méritens est élu membre correspondant à l'unanimité.

Annonces

Le président rappelle au préalable que, suite aux travaux du quadrilatère Richelieu et à la fermeture temporaire de la salle des Commissions, la séance ordinaire de la SFN du 3 décembre 2016 se tiendra une dernière fois à l'INHA (2 rue Vivienne, en face de l'entrée actuelle de la BnF – site Richelieu) dans la salle Mariette.

Il a ensuite le plaisir d'annoncer l'arrivée dans nos boîtes aux lettres de la *Revue numismatique* 2016 (vol. 173), avec un cahier thématique qui reproduit des communications prononcées à la séance en l'honneur de Georges Le Rider. Le président félicite les secrétaires de rédaction de la *RN* pour leur efficacité.

Le président annonce que la séance du 4 février 2017 sera entièrement consacrée à Madame Cécile Morrisson. Le programme sera bientôt disponible sur le site Internet de la SFN.

M. Antony Hostein demande la parole pour annoncer la tenue d'une journée d'études consacrée à l'empereur Caracalla, avec comme thème « Caracalla, la guerre et l'armée romaine », et qui se déroulera dans la salle Vasari de l'INHA le samedi 26 novembre prochain. Il précise que l'aspect numismatique de la question sera largement abordé.

Le président rappelle enfin que les Rencontres de Numismatique asiatique 2016 se tiendront à la Bibliothèque municipale de Versailles (ancien hôtel des Affaires étrangères et de la Marine) le samedi 26 novembre 2016, avec pour thème « Le commerce maritime aux Indes orientales et en Extrême-Orient aux XVIIIe-XIXe siècles : aspects monétaires et numismatiques ».

Le président annonce enfin que Mme Sabrina Valin va soutenir sa thèse de doctorat intitulée « Les jetons royaux frappés sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1610-1661) : inventaire et analyse » à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, le vendredi 9 décembre 2016.

Remise du jeton de vermeil de la SFN 2016

Le président cède la parole à M. Georges Gautier, ancien président de la SFN, qui retrace la carrière de M. Johan van Heesch, directeur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique et président de la Société royale de Numismatique de Belgique (SRNB), et le félicite au nom de la SFN. M. van Heesch remercie la SFN, puis prononce sa communication.

Communications

MM. Johan van Heesch, Christian Charlet et Sylvia Nieto-Pelletier présentent tour à tour leurs communications.

À l'issue de celles-ci, le président félicite à nouveau M. van Heesch, remercie les intervenants et l'assemblée, puis déclare la séance close.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2016

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

9 770037 934005